

Élection Présidentielle 2024

Programme Politique du Candidat Déthie FALL

UN SÉNÉGAL BON À VIVRE ET BEAU À VOIR

« Senegal'ug dundin gu neex, ci réew mu taaru »

Sommaire

	Page
Ma Vision pour le Sénégal	5
AXE 1 : Un Sénégal bon à vivre	6
AXE 1/Pilier 1- Restaurer la confiance en nos institutions	7
A. NOS INSTITUTIONS	8
B. LES CORPS DE CONTROLES	11
AXE 2/Pilier 2 : La Transformation structurelle de l'Économie pour plus d'inclusivité	12
A- OPTIMISATION DES CHARGES DE L'ÉTAT	13
B- TRANSFORMATION NUMERIQUE	14
B-1. Transformation numérique des Entreprises	14
B-2. Protection des données personnelles	14
B-3. Éducation et formation	14
B-4. Cybercriminalité	15
C- TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE	16
C-1. Recentrage sur l'Agriculture	17
C-2. L'Industrialisation	20
C-3. Énergie électrique	22
C-5. L'hydraulique	23
C-6. La pêche	26
C-6.1 Exploitation responsable des ressources halieutiques	26
C-6.2. Promotion de la mise en valeur des produits halieutiques	28
C-7. Infrastructures et Transport	29
C-8. Le tourisme	30
C-9. L'artisanat	31
C-10. Le secteur informel	32
C-11. Le sport	33
C-12. La culture	35
C-13. Diplomatie	36
AXE2/ Pilier 3 : Faire face aux besoins sociaux de base	38
D. LES BESOINS SOCIAUX DE BASE	38
D-1. Éducation	39
D-2. La Santé	42
D-3. Sécurité	44
D-3.1. Lutte contre le banditisme	45
D-3.2. Lutte contre le terrorisme	45
D-3.3. Lutte contre le terrorisme	45
AXE 2 : Le Sénégal beau à voir	46
AXE 2 / Pilier 1 : Aménagement du territoire	47
AXE 2 / Pilier 2 : L'habitat et le Cadre de vie	49

Pour un Sénégal bon à vivre et beau à voir

Mes chers compatriotes,

J'ai fait le tour du Sénégal et de la diaspora plusieurs fois.

J'ai rencontré, écouté et échangé avec toutes les composantes socio professionnelles de notre nation : les jeunes, les femmes, les personnes du troisième âge, les entrepreneurs, les agriculteurs, les pécheurs, les sportifs, les artisans, les acteurs culturels, les fonctionnaires, les mécaniciens, les personnes sans emplois, les industriels, les acteurs du secteur informel, les personnes vivant avec un handicap physique etc.

A la suite de ces consultations citoyennes, je suis arrivé au constat amer que les Sénégalais vivent un stress social sans précèdent et sont très sceptiques sur l'éventualité de perspectives radieuses.

Les besoins physiologiques comme l'alimentation, la santé, la scolarisation des enfants et le logement demeurent les principales préoccupations de nos compatriotes. Ainsi l'horizon temporel immédiat des Sénégalais est d'un repas à un autre. Cette situation est en parfaite cohérence avec les données du dernier rapport de l'ANSD sur la pauvreté qui stipule que plus de 50% des dépenses des ménages sont consacrées à l'alimentation (39%) et au loyer (11,11%) et que 37,8 % soit plus de 6 millions de nos compatriotes vivent en deçà du seuil de pauvreté estimé à moins de 900 FCFA par jour.

Avec un tel niveau de stress, notre pays est très vulnérable aux crises sociales et nos compatriotes difficilement mobilisables autour des visions et projets stratégiques dont les impacts transcendent parfois la décennie.

Il est incompréhensible que notre pays, après plus de 60 ans d'indépendance, avec tout son potentiel de ressources naturelles 4Mha de terres arables, 35 milliards de m³ d'eaux de surface renouvelables, 4 milliards de m³ d'eaux souterraines, 3000 heures de soleil; or, fer, zircon, phosphate, pétrole et gaz en perspectives, 212 000 km² ZEE etc. soit encore à ce niveau pauvreté.

Dans cette situation sociale difficile, l'avenir n'est point prometteur.

Bien vrai que sur certains secteurs, comme la consolidation de la nation, la défense de notre intégrité territoriale, la réalisation de certaines infrastructures routières et aéroportuaires, nous pouvons noter un progrès relatif.

La mal gouvernance symbolisée par la gabegie, la corruption, une organisation institutionnelle inefficiente et inefficace fait face à une justice instrumentalisée par le pouvoir exécutif. Ainsi l'**État de droit**, jadis notre fierté, est en déliquescence à cause de ses tares congénitales et ne joue plus son rôle de régulation et de stabilisation.

Notre pays, par ses fortes dépendances à l'extérieur, est dans une situation très vulnérable et sans souveraineté stratégique.

La crise du Covid 19 et la guerre en Ukraine ont fini de nous démontrer la profondeur de notre non-résilience alimentaire et sanitaire.

Notre économie est essentiellement dépendante des capitaux et secteurs détenus par les étrangers, comme en atteste la prédominance du secteur tertiaire dans notre croissance économique, avec une contribution à plus de 50% au PIB. Malgré des taux de croissance économiques positifs depuis plusieurs années, la pauvreté et le chômage s'accentuent.

Pour un Sénégal bon à vivre et beau à voir

Avec une telle situation institutionnelle, économique et de positionnement international, la perspective d'inscrire notre pays sur la voie du développement économique et de la prospérité est chimérique.

Avec tout le potentiel naturel dont dispose notre pays, ma vision de faire du Sénégal un pays bon à vivre et beau à voir est largement à notre portée.

Le programme que je vous propose pour mettre en œuvre cette vision va s'atteler autour des 02 axes :

Un Sénégal bon à vivre et un Sénégal beau à voir

Chaque axe va s'appuyer sur des piliers définis comme suit :

AXE 1 : Un Sénégal bon à vivre

Pilier 1 : État de droit Pilier 2 : Économie

Pilier 3: Besoins sociaux

AXE 2: Un Sénégal beau à voir

Pilier 1 : Aménagement du territoire

Pilier 2: Habitat et cadre de vie

Ma Vision pour le Sénégal

La vision que j'ai pour le Sénégal est d'en faire « Un Pays bon à vivre et beau à voir » en 05 ans

L'ambition qui en résulte est de :

Libérer, en priorité, le peuple sénégalais du stress social, conséquence des difficultés d'accès à la santé, de disposer d'une école de qualité, de se nourrir régulièrement en qualité et de se loger dignement.









Transformer le Sénégal en un pays totalement souverain, à démocratie parachevée et à émergence économique portée par une industrialisation soutenue essentiellement par le secteur privé national.

AXE 1: Un Sénégal bon à vivre

Le premier objectif stratégique de mon projet de société est de faire du Sénégal un pays bon à vivre.

- « Un Sénégal bon à vivre » est un Sénégal sûr. Un Sénégal où la peur d'une attaque terroriste
 ne hante pas les populations, les citoyens peuvent circuler en tout lieu et à tout moment
 sans peur d'être agressés, n'ont pas besoin de faire appel à une sécurité privée pour assurer
 leur protection et celle de leurs biens.
- « Un Sénégal bon à vivre » est un Sénégal juste. Un Sénégal où la justice est appliquée équitablement à tous les citoyens indépendamment de leur classe sociale ou bord politique. Un Sénégal où la justice sociale est une réalité reconnue et vécue par tous les citoyens.
- « Un Sénégal bon à vivre » est un Sénégal prospère. Un Sénégal où la satisfaction des besoins physiologiques tels que l'alimentation, la santé, l'éducation, le logement est garantie à tous les citoyens, indépendamment de leur statut social. Un Sénégal où la pauvreté n'est plus évaluée sur la capacité à satisfaire les besoins physiologiques mais sur celle à réaliser ses rêves.
- « Un Sénégal bon à vivre » est un Sénégal solidaire. Un Sénégal où l'esprit de solidarité nationale se vit. Un Sénégal où aucun citoyen ne peut tolérer vivre dans l'opulence alors que son compatriote peine à survivre.
- « Un Sénégal bon à vivre » est un Sénégal de jouissance. Un Sénégal où les citoyens peuvent vivre leurs passions (sport, culture, religion, tourisme, méditation, etc) sans aucune entrave.

Mon ambition de réaliser cette vision d'un Sénégal bon à vivre se concrétisera par la réalisation du programme politique bâti sur trois (03) piliers :

AXE 1 : Un Sénégal bon à vivre

- o Pilier 1 : État de droit : Restaurer la confiance en nos Institutions.
- o Pilier 2 : Économie : meilleure répartition des richesses dans une économie plus inclusive.
- o Pilier 3: Besoins sociaux: satisfaire la demande sociale.



o AXE1/Pilier1- Restaurer la confiance en nos institutions

Notre démocratie qui, jadis, faisait la fierté et la stabilité de notre pays, le Sénégal, est en train de sombrer lamentablement depuis la deuxième alternance politique.

Une justice équitable n'est plus garantie à tous les citoyens, selon votre appartenance du camp du pouvoir ou de l'opposition, la justice vous est appliquée différemment, protection pour les uns et chasse aux sorcières pour les autres. Une situation qui a entrainé la défiance des citoyens à l'institution judiciaire menaçant, ainsi, la paix civile.

Les organes de contrôle de la **Bonne Gouvernance**, malgré leurs multiples rapports qui ont mis en évidence des suspicions de détournement de deniers publics, de surfacturation dans les marchés publics, de corruption, sont le plus souvent sans effet. Cette situation est conséquente des tares congénitales de ces organes qui donnent au **Président de la République** la prérogative d'être le seul à pouvoir enclencher l'action judiciaire.

Ces gabegies et malversations non sanctionnées ont entrainé des conséquences néfastes sur la performance des politiques publiques ainsi que la confiance des investisseurs en notre environnement économique.

Le nombre pléthorique d'Institutions, plus souvent consultatives, servent plus à caser du personnel politique qu'à impacter positivement la vie de nos concitoyens. Elles augmentent, ainsi, inutilement le train de vie de l'État au détriment de projets beaucoup plus impactant sur la vie des Sénégalais.

L'État de droit dont la mission d'être le garant de notre cohésion sociale, de l'unité nationale, des opérateurs économiques et des investisseurs est en train de se désagréger.

Dans la perspective de la concrétisation de ma vision d'un Sénégal bon à vivre, il est impératif de restaurer la confiance de nos compatriotes en nos institutions et particulièrement en l'Autorité Judiciaire.

Mon ambition est de faire du Sénégal un état de droit où les institutions pourront fonctionner de manière indépendante, sans possibilité d'influence mutuelle, où la justice sociale est reconnue et vécue par chaque citoyen, où les investisseurs peuvent développer leurs activités dans la certitude du mérite récompensé, où la démocratie va évoluer d'une démocratie électorale à une démocratie idéologique, culturelle, sociale, économique bref en une démocratie majeure.

L'État de Droit sera ainsi le garant de notre stabilité sociale et le cadre de nos performances économiques.

Fidèle à notre idéologie politique basée sur les Principes Républicains et Progressistes, j'entends apporter des corrections consolidantes de nos acquis démocratiques au niveau de nos institutions et organes de contrôle de la Bonne Gouvernance.

A. Nos institutions

Le principe des 03 pouvoirs **Exécutif**, **Législatif** et **Judiciaire** indépendants et se contrôlant mutuellement va demeurer le fondement de la République.

Cependant, je compte supprimer toutes les tares congénitales constitutionnelles qui pourraient permettre à un pouvoir de disposer d'une ascendance légale sur un autre, au détriment de l'État de droit et de la Démocratie. L'objectif est d'ériger des barrières constitutionnelles pour empêcher tout abus de pouvoir de personnes incarnant une Institution.

Dans la quête d'une efficacité et efficience de l'action publique, j'entends mener une rationalisation de nos Institutions. Cette mesure, en plus de faire baisser les charges publiques, aidera à réconcilier nos Institutions avec les citoyens qui les considèrent, le plus souvent et à juste titre, pour caser de la clientèle politique.

Ainsi, au niveau institutionnel, je compte apporter les progrès ci-après :

- 1- Empêcher le Président de la République d'être Chef de Parti ou de Coalition de Partis. Le Chef de l'État doit être à équidistance des Organisations Politiques.
- 2- Prévoir des recours constitutionnels de destitution du Président de la République. Le principal risque d'un système démocratique est la venue au pouvoir d'un monstre par la voie légale. Il est essentiel de prévoir constitutionnellement la possibilité de destitution du Président de la République en cas de dérives graves. Les conditions de destitution seront évaluées par une Assemblée Constituante qui sera composée à cet effet.
- 3- Limiter constitutionnellement la taille du Gouvernement à 30 Ministres au maximum. Tout dépassement de ce nombre ne pourra se faire qu'avec l'Autorisation de l'Assemblée Nationale. Le Gouvernement ne doit pas être un lieu pour caser une clientèle politique. Il doit s'inscrire dans une dynamique de performance et d'optimisation des charges publiques. Il est par conséquent nécessaire, comme pour les autres institutions, que sa composition soit cadrée par notre Constitution.
- 4- Soumettre les Fonds Politiques de toutes les institutions au contrôle des organes habilités. Comme tout denier public, les fonds politiques des différentes institutions doivent être contrôlés par les organes habilités. Ils ne doivent en aucune matière être utilisés pour asseoir la base politique du Parti au pouvoir. Ils seront dissociés des Fonds « Secret Défense » soumis à plus de discrétion.
- 5- Rendre les Ministres et le Président de la République pénalement responsables des actes qu'ils auront à poser dans l'exercice de leur fonction. Au nom de l'État de droit et de l'Égalité de tous les citoyens devant la Justice, les personnes incarnant le pourvoir exécutif doivent répondre de leurs actes dans des conditions qui seront déterminées par le constituant.
- 6- Exiger, constitutionnellement, que les nominations des Directeurs Généraux des Entreprises et Agences publiques se fassent suivant une procédure d'Appel à candidature. Ma vision de l'État est qu'il est un bien public et que l'accès à des postes managériales ne doit se faire que sur la base de la compétence et du patriotisme. C'est ainsi que nous pouvons espérer avoir la performance requise au niveau des structures publiques.

- 7- Limiter la dépendance du Parquet à son ministère de tutelle. L'une des plus grandes faiblesses de notre Justice est la dépendance hiérarchique du Parquet au Ministre de la Justice et par conséquent au Président de la République. Ce qui entraine régulièrement des abus allant dans le sens de la protection des partisans du pouvoir et de poursuite des opposants. Il faudra alors limiter cette dépendance en nommant le Procureur de la République pour un mandat de cinq (05) ans irrévocables après nomination.
- 8- Interdire tout cumul de mandat électif/électif et électif/nominatif. Les cumuls de mandat sont souvent source de conflits d'intérêts entre les différentes fonctions et de manque de performance dans au moins un des mandats. Toute personne bénéficiant de deux (02) mandats doit nécessairement en choisir un seul avant d'exercer le plus récent.
- 9- Rationaliser les Institutions Consultatives en une seule dont la composition sera déterminée à l'issue d'une large consultation politique. Les institutions consultatives sont le plus souvent redondantes sur bon nombre de leurs compétences et leur utilité souvent remise en cause. Il convient alors de les rationaliser pour plus d'efficacité et d'efficience.
- 10-Instaurer un Juge des libertés. Le placement sous mandat de dépôt des inculpés par le procureur est le plus souvent abusif. La détention provisoire qui devrait être exceptionnelle est pratiquement la norme. Avec un Juge des libertés, l'opportunité de placer un prévenu en détention provisoire ne sera plus laissée à l'appréciation exclusive du Procureur.
- 11-Supprimer le délit d'offense au Chef de l'État. Ce délit est utilisé le plus souvent de manière arbitraire pour enfreindre la liberté d'expression. Le Code Pénal dispose d'assez de moyens pour poursuivre un citoyen pour des délits de diffamation ou de diffusion de fausses nouvelles.
- 12-Revoir le processus d'autorisation des manifestations sur la voie publique. Le droit de manifester est constitutionnel et souvent dénié aux citoyens arbitrairement par les pouvoirs publics. Il sera fait obligation, aux autorités administratives devant les autoriser, à faire aux organisateurs une contreproposition de date, de lieu ou d'itinéraire en cas de non-autorisation pour diverses raisons. Cette contreproposition devra systématiquement être dans la lettre de réponse transmise aux organisateurs. Ainsi le Droit Constitutionnel des citoyens à pouvoir manifester sera préservé tout en prenant en compte la nécessité de préserver l'ordre public.
- 13-Proposer une loi pour financer et rationaliser les partis politiques. Les conditions seront déterminées après de larges consultations. Dans un contexte de fleuraison des partis politiques et de découverte du pétrole et gaz, il est de sécurité publique de rationaliser les partis politiques et de veiller à leur mécanisme de financement.
- 14-Proposer une loi pour avoir au moins 25 % de jeunes âgés de moins de 35 ans dans les listes devant compétir aux élections législatives et locales. Le Sénégal est un pays essentiellement jeune, plus 70% de la population sont âgés de moins de 35 ans. Dans les institutions, ils sont le plus souvent laissés en rade alors que l'essentiel des problèmes du pays les concernent. Il est alors nécessaire de leur consacrer une discrimination positive pour qu'ils soient mieux représentés dans les Instances républicaines.

B. Les Corps de Contrôles

Les Organes de Contrôle constitués de la Cour des Comptes, la Vérification Générale d'État, l'Office National de Lutte Contre la Corruption, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières, forment des dispositifs essentiels dans la mise en œuvre de la reddition des comptes, la lutte contre la corruption et la mal gouvernance.

Mon ambition est d'avoir une tolérance zéro sur la mal gouvernance et particulièrement sur la corruption. La corruption est la plus grande menace susceptible d'entraver notre ambition de faire du Sénégal un pays bon à vivre.

Elle a pour conséquence d'instaurer la médiocrité dans les commandes publiques, de favoriser les surfacturations et exploser par voie de conséquence les charges publiques, installer un climat d'affaires défiant pour les Investisseurs.

Ainsi, je compte apporter les progrès ci-après :

- 15-Maintenir les organes existants et les renforcer en termes de moyens matériels, humains et juridiques.
- 16-Mettre en place un Parquet Financier avec un Procureur nommé pour 05 ans sans possibilité de radiation.
- 17-Donner la possibilité aux Corps de Contrôle de saisir directement le Parquet Financier pour donner suite à des malversations constatées lors de leurs Audits.
- 18-Faire obligation au Parquet Financier de donner suite à toute saisine des Organes de Contrôle.
- 19-Proposer une loi de Criminalisation de la Corruption dans les Affaires Publiques.



AXE 2/Pilier 2: La Transformation Structurelle de l'Économie pour plus d'Inclusivité.

L'accès à la prospérité de notre peuple sera le point d'orgue de la concrétisation de mon ambition de faire du Sénégal un Pays bon à vivre et beau à voir en 05 ans.

Avec ses richesses en ressources naturelles (eau, terres arables, or, zircon, fer, phosphate, 3000 heures d'ensoleillement par an, ZEE de 220 000 km² etc. et très bientôt du pétrole et gaz), notre pays, le Sénégal, est sans aucun doute un pays d'immenses richesses naturelles dont Dieu a fait grâce, et gâché par les politiques de développement menées depuis les indépendances.

Malgré tout ce potentiel, le Sénégal fait encore parti des pays les plus pauvres du monde, plus de 6 millions, soit 37,8%, de nos compatriotes vivent en deçà du seuil de pauvreté estimé à moins de 900 FCFA, 24 % de la population est au chômage alors qu'ils étaient 10,1% en 2011, plus de 50% de la population est analphabète, l'accès aux soins de santé primaire est encore un luxe.

Avec un niveau d'endettement sans précédent de 75% par rapport au PIB et un déficit budgétaire supérieur à 6%, il est légitime de se demander la destination de cet endettement. Il a certainement servi à financer les Projets de prestige et les Surfacturations souvent dénoncées par les Corps de Contrôle de la Bonne Gouvernance.

De cette situation est né ce que j'appelle le stress social que vit l'essentiel de nos compatriotes. Les préoccupations journalières des Sénégalais se résument, généralement, à la satisfaction des besoins physiologiques : manger, se soigner, s'éduquer et se loger. À cela s'ajoute la psychose d'un cadre de vie délétère à chaque approche d'hivernage avec les inondations cycliques.

Ce stress a fini par brider l'horizon de la vision des Sénégalais qui ne vivent qu'au jour le jour, comme en atteste le sobriquet Goor Goorlu. La tentation de l'argent facile est devenue alors une réalité que les politiciens vicieux exploitent pour pérenniser leur pouvoir ou y accéder au détriment de la performance des actions publiques.

Le Développement nécessite une masse critique de citoyens qui se mobilisent patriotiquement pour accompagner les Projets Stratégiques et Structurants.

Mon ambition est de faire baisser, en priorité et de manière sensible, ce stress social en mettant en place un Programme Politique dont les orientations prioritaires sont d'éradiquer la pauvreté par une augmentation sensible du Pouvoir d'Achat des Sénégalais et la réduction des dépenses physiologiques.

Pour la concrétisation de cette ambition, je compte optimiser les charges publiques et prioriser les secteurs sociaux dans l'arbitrage budgétaire.

La libération des Sénégalais du stress social s'accompagnera de la Transformation Structurelle de notre Économie en la faisant portée grandement par l'Agriculture et une Industrialisation à fort Capital National. Ce qui devra se traduire par une Croissance Économique plus inclusive menant vers une Émergence en 10 ans et par conséquent la concrétisation de ma vision de faire du Sénégal un pays bon à vivre et beau à voir.

A- Optimisation des charges de l'État

L'État, par essence, doit être au Service du Peuple. L'écart de niveau entre les personnes incarnant l'État et le Peuple est inacceptable. Ils jouissent de privilèges hors normes alors que le commun du Sénégalais peine à satisfaire ses besoins physiologiques.

J'entends procéder à une grande campagne d'optimisation des charges publiques. Il nous faudra alors augmenter sensiblement la performance de l'Action Publique tout en baissant les charges y afférant. En trois (03) ans les charges de fonctionnement de l'État devront baisser de 25%.

Je compte ainsi:

- 20-Renforcer les Structures d'Évaluation et de Suivi de la Performance de l'Action Publique L'action publique doit répondre aux Exigences de Performance comme toute structure organisée. Ainsi, il sera instauré une structure qui aura pour mission le Suivi et l'Évaluation de l'action publique. Des objectifs et Indicateurs de Performance sectoriels seront définis, suivis et évalués.
 - Un projet de construction d'un autopont de délai d'exécution de 06 mois, réalisé en 12 mois causera beaucoup d'impacts négatifs sur la productivité nationale. Les responsabilités devront alors être situées et les conséquences tirées à temps.
- 21-Baisser les salaires et avantages fixes des Directeurs Généraux des Entreprises et Agences publiques et compenser par des primes indexées sur la performance.
 - Les Directeurs Généraux des Entreprises et Agences Publiques seront recrutés suivant un processus d'Appel à Candidatures et des Contrats de Performance leurs seront proposés. La rémunération sera faite avec une bonne partie variable. Elle va dépendre du niveau de performance atteinte par rapport aux objectifs contractuels.
- 22-Faire un Audit du Personnel de la Fonction Publique et évaluer les taux de charge des agents et mettre en place un plan d'amélioration de la productivité.
- 23-Rationaliser les Institutions
 - Le **Sénégal** dispose d'institutions Consultatives redondantes et budgétivores. Une rationalisation de ces Institutions sera faite pour n'en retenir qu'une seule.
- 24-Mettre en place un Plan de modernisation des Services Publics.
 - Ce plan de modernisation va utiliser les **techniques de l'information** et du **digital** pour **automatiser** tous les **services publics** routiniers. Un tel plan, en plus de **gagner en efficacité**, pourra **réduire** sensiblement les **charges du personnel public**.

B- Transformation numérique

La révolution mondiale du siècle est sans aucun doute numérique. Le monde est entré dans un nouveau tournant. Les Pays Africains ont souvent raté les révolutions technologiques, comme celle de l'électricité, stratégiques pour toute prétention à un développement.

La révolution numérique est en train de transformer nos modes de vie sociales et la structuration de notre Économie.

Même si le **Sénégal** a fait des **progrès** remarquables, en **Afrique**, dans le **secteur du numérique**, il reste encore beaucoup à faire au niveau de la **modernisation des services publics** et de l'**amélioration de la productivité des entreprises** par le support du **numérique**.

Cette volonté de création d'une économie numérique qui devra être le support de la modernisation de tous les secteurs de notre économie et sociaux se concrétisera en apportant des réponses aux problématiques ci-après :

B-1. Transformation numérique des Entreprises

Dans un environnement concurrentiel international, l'utilisation des Technologies Numériques telles que l'Internet des objets, l'Analyse des données, l'Intelligence Artificielle et la Blockchain pour optimiser les opérations et développer de nouveaux produits, est un des facteurs clé de succès incontournable.

Nous avons besoin de favoriser l'éclosion d'un écosystème qui permettra aux Entreprises sénégalaises de trouver un cadre favorable à l'exploitation des technologies numériques.

B-2. Protection des données personnelles

La protection des données personnelles est un enjeu majeur de la révolution numérique en 2023. Les scandales de fuites de données personnelles ont attiré l'attention du public sur la manière dont les Entreprises et les Gouvernements utilisent les données des utilisateurs.

La protection des données personnelles a été introduite dans les réglementations du Sénégal, mais il reste beaucoup à faire pour la protection de la vie privée des utilisateurs.

B-3. Éducation et formation

La révolution numérique a également un impact sur l'éducation et la formation. Les technologies numériques telles et les plateformes d'apprentissage en ligne ont rendu l'éducation plus accessible et plus abordable pour les personnes du monde entier.

Le numérique peut alors être un puissant outil pour accroitre le taux d'alphabétisation des Sénégalais et d'accès aux programmes éducatifs.

La grande problématique est de s'assurer de la conformité des enseignements et formation par rapport aux objectifs académiques.

B-4. Cybercriminalité

La cybercriminalité est une menace croissante pour les Individus, les Entreprises et les Gouvernements. Les attaques de phishing, les ransomwares et les logiciels malveillants peuvent entraı̂ner des pertes financières importantes et des violations de la vie privée. Dernièrement notre pays a connu une attaque cybercriminelle qui a perturbé tout le Système Informatique de l'État.

La cybercriminalité est devenue l'une des plus grandes problématiques sécuritaires auxquelles l'État doit apporter des réponses pour garantir le respect de la vie privée des Sénégalais, la paix sociale et les initiatives de mise en place d'une Économie Numérique.

Pour faire face à ces problématiques et permettre au secteur du numérique de jouer son rôle d'épicentre de la Transformation Économique et d'Optimisation des charges de l'État, j'entends œuvrer dans le sens des axes ci-après :

- 25-Œuvrer pour que le Sénégal ait une Souveraineté Numérique au moins sur les services de l'État et stratégiques.
- 26-Appuyer le Développement de l'Économie Numérique afin qu'elle puisse jouer dayantage son rôle de catalyseur de tous les secteurs d'activité.
- 27-Lutter contre la Discrimination Territoriale Numérique. Le réseau et les services du numérique de qualité doivent être garantis à tous les Sénégalais et en tout lieu du Territoire National.
- 28-Promouvoir la Démocratisation de l'utilisation des technologies du numérique à tous les niveaux de notre Système Éducatif.
- 29-Accélérer le processus de **Dématérialisation des procédures administratives et de la Transformation Numérique** des **Services de l'État et de ses démembrements**.

C-TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE

Depuis l'avènement de la Seconde Alternance en 2012, l'Économie du Sénégal connait des taux de croissance positifs d'une moyenne supérieure à 5%.

Cette croissance n'a pourtant pas eu d'impact sensible sur la vie de nos concitoyens.

L'Endettement est à un niveau sans précédent de 75% par rapport au PIB, le Déficit Budgétaire est à plus de 6% contre 3% admissible dans la Zone UEMOA, plus de 6 millions (37,8% de la population) de nos compatriotes vivent en deçà du seuil de pauvreté évaluée à moins de 900 FCFA par jour, le taux de chômage est à 24% en 2022 contre 10,1% en 2012.

Il est alors légitime de se poser la question à qui profite véritablement cette croissance?

Notre **Économie**, telle que structurée, est tirée par le **secteur tertiaire** qui contribue en moyenne à hauteur de 50 % du PIB, suivi du **secondaire** à hauteur de 23% et du **sectaire primaire**, qui dépend fortement de la **pluviométrie**, à hauteur de 15%.

En 2021, sur les 6,1% de croissance, le **secteur tertiaire** a contribué à hauteur de 60 %, le **secondaire** à hauteur 41% alors que le **primaire** à hauteur de -1,6%.

Le secteur tertiaire largement détenu par les capitaux étrangers est donc le moteur de la Croissance Économique du Sénégal.

Le secteur primaire qui emploie l'essentiel de la main d'œuvre sénégalaise a une faible contribution à la croissance économique. Notre Économie est, de toute évidence, orientée à croissance économique non inclusive donc sans impact réel sur la vie de l'essentiel du Peuple Sénégalais.

Les Activités Économiques du Sénégal sont, ainsi, plus des leviers de croissance économique pour les pays partenaires.

Dans une perspective de **Développement Économique** qui profiterait d'abord **au Sénégal et aux Sénégalais**, je compte **transformer la structuration de notre économie** pour qu'elle ait une **croissance plus inclusive**.

Le secteur primaire porté par une agriculture moderne et le secondaire par une industrialisation tenue par de grands champions sénégalais en seront les principaux piliers.

Ainsi, en 5 ans, j'entends transformer la structuration de notre Économie avec une contribution au PIB de 30% du secteur primaire, 45% du secteur secondaire et 20 % du secteur tertiaire.

Recentrage sur l'Agriculture et Industrialisation seront les bases de notre Politique Économique





C-1. Recentrage sur l'Agriculture

Dieu doit, certainement, nous en vouloir de notre inertie face à l'énorme potentiel agricole dont Il nous a fait grâce.

Notre pays, qui dispose de 4 Mha de terres arables, n'exploite que 0,07 Mha soit moins de 2% de manière permanente. 2,6 Mha sont exploités durant l'hivernage qui correspond à la seule période où Dieu nous gratifie de l'eau sur terre sans effort de notre part.

Pourtant, le Sénégal dispose de 35 milliards de m³ d'eaux de surface renouvelables et 4 milliards de m³ d'eaux souterraines, 3000 heures d'ensoleillement avec une irradiation moyenne 5,7 kWh/m²/Jour.

Notre pays dispose ainsi de terres arables, notre pays dispose d'eau, notre pays dispose de soleil et pourtant, notre pays, pour satisfaire la demande de consommation alimentaire locale, importe en moyenne chaque année 754 mille tonnes de céréales, 900 mille tonnes de riz, 155 mille tonnes d'oignons etc.

La crise du Covid et la guerre en Ukraine ont fini de mettre en évidence le niveau d'insécurité alimentaire auquel le Sénégal se trouve.

L'Agriculture Sénégalaise fortement dépendante de la pluviométrie contribue à hauteur de 9,6% du PIB alors qu'elle occupe plus de plus de 60% de la population active. Ce qui correspond à une productivité très faible.

Mon ambition est de faire de l'Agriculture une des racines principales de notre développement économique. Elle devra nous permettre d'asseoir une véritable Souveraineté Alimentaire sur les produits de base, d'inverser la balance commerciale sur les produits alimentaires, favoriser le développement de l'Industrie Agroalimentaire et de propulser une Croissance Économique Inclusive.

L'objectif est de faire contribuer à l'Agriculture au moins 20% du PIB pour une occupation de 30% de la population active à la fin du quinquennat.

Pour réaliser cette ambition, largement à notre portée, il nous faudra trouver des réponses adéquates aux problématiques suivantes dont fait face le secteur de l'agriculture.

- L'accès aux terres
- Une disponibilité d'eau et d'énergie permanente
- Une modernisation technologique
- Une formation et accompagnement des intervenants dans le domaine
- > Des infrastructures pour le désenclavement des zones de production
- > Une protection contre la concurrence internationale
- > Des industries de transformation

En réponse à ces problématiques je compte :

30-Faire du ministère de l'Agriculture, un Ministère de Souveraineté: je considère la Sécurité Alimentaire comme une mission régalienne. Elle est la mère de toutes les autres sécurités. En faire un ministère de souveraineté témoignera de toute l'importance que je lui accorde et du rôle central que je compte lui faire jouer dans la concrétisation de ma vision d'un Sénégal bon à vivre.

- 31-Orienter les investissements nationaux prioritairement vers les infrastructures de désenclavement, de mise à disposition d'Eau et d'Énergie des Zones de Production Agricoles et d'Élevage. Mon objectif est qu'à la fin du quinquennat, 80 % des terres arables deviennent exploitables en permanence. Notre pays dispose d'un énorme potentiel agricole mais à l'état nature. L'énergie, l'eau et les infrastructures de désenclavement sont des facteurs clé de succès pour toute Politique Agricole Performante. Notre pays a connu ces dernières années des investissements de prestige, je vais ouvrir l'ère des Investissements utiles.
- 32-Définir des filières agricoles à forte valeur ajoutée et à incidence sur la souveraineté alimentaire et leur trouver des mécanismes d'appui particuliers et de protection contre la concurrence internationale. Ce qui pourra permettre à ces filières de compter sur un marché intérieur durant certaines périodes de l'année.
- 33-Inciter l'Investissement Privé National dans les domaines de l'agricole et de l'élevage. Des modalités de facilitation d'accès aux terres, de subvention du matériel d'exploitation et d'allègement fiscal seront déterminées et mise en place. L'objectif est de disposer de grands champions agricoles de dimension internationale.
- 34-Créer un cadre de coopération entre Investisseurs agricoles et les Paysans pour préserver et développer les acquis de ces derniers tout en assurant le développement de l'Agro business.
- 35-Faire l'Audit Technique et Financier du Programme des Domaines Agricoles Communautaires et le réadapter au contexte et des nouvelles ambitions.
- 36-Promouvoir des Sociétés de Développement Agricole dans chaque zone agroécologique en charge de la gestion de la chaine de valeur de la filière dominante dans la zone (de l'approvisionnement de semences améliorées à l'achat du produit final et si possible sa transformation en passant par le conseil agricole).
- **37-Faciliter** la mise en place d'interprofessions dans chaque filière à forte valeur ajoutée (financement processus et accompagnement par la structure régionale dédiée).
- 38-Rénover, Renforcer et faire fonctionner les Centres Polyvalents de Formation des Producteurs (CPFP) chargés de renforcer la capacité des interprofessions dans les domaines de la gouvernance des OP, la gestion des intrants, du matériel et du Crédit Agricole en général.
- 39-Mettre en place des conventions d'appui à l'alphabétisation, la formation et le Conseil Agricole avec toutes les Sociétés Régionales de Développement qui s'occuperont entièrement de ces fonctions au profit des interprofessions de chaque filière à forte valeur ajoutée.
- **40- Restructurer l'ISRA en érigeant des Centres de Recherche Spécialisés** sur la filière dominante de chaque zone agroécologique.
- **41-Promouvoir et appuyer la Recherche et le Conseil Agricole** pour apporter une modernisation technologique aux différentes filières.
- 42-Auditer et prendre des mesures d'optimisation des différents Fonds d'Appui au secteur agricole pour les services et recherches agricoles.
- 43- Promouvoir des mécanismes de Financement des OP en renforçant les systèmes de garantie (assurance, fonds de garantie, renforcer la législation crédit agricole)
- 44- Élargir la bonification des taux d'intérêt du crédit agricole à toutes les banques et IMF

45-Renforcer les mécanismes de résilience capable de prendre en charge le crédit agricole en cas de catastrophe naturelle (**fonds de calamité etc.**)

Le développement de l'Agriculture ira de pair avec celui de l'Élevage.

Le secteur de l'Élevage participe à hauteur de 3,6% au PIB et occupe un tiers des ménages et près de la moitié de la population rurale. L'Élevage est ainsi une activité à productivité très faible.

Mon ambition est de profiter du développement de l'Agriculture pour booster le secteur de l'Élevage et accroitre sa contribution au PIB national. L'objectif visé est de porter la contribution de l'Élevage au PIB à 6% à en 5 ans.

Les problématiques à adresser pour le développement de l'Élevage sont :

- Couverture sanitaire et sécurité alimentaire du cheptel
- L'accès au crédit
- Le vol de bétail
- Les difficultés liées à la collecte, à la transformation, à la conservation et à la distribution des produits animaux
- La capacité organisationnelle des producteurs
- > Le financement dans le secteur

Pour apporter des réponses à ces problématiques, je compte :

- 46-Veiller à ce que l'Élevage profite sensiblement du développement du secteur agricole. L'objectif est de faire baisser les prix de l'aliment de bétail et de volaille.
- **47-Inciter**, au même titre que l'Agriculture, les investissements privés dans l'Élevage par une facilitation d'accès aux terres, d'acquisition du matériel d'exploitation.
- 48-Promouvoir, accompagner et protéger l'élevage laitier. L'objectif est d'assurer une autosuffisance en production laitière pour satisfaire la consommation locale et devenir un pays exportateur. Pour une consommation de produits laitiers de 30 kg par personne et par an, notre facture d'importation est supérieure à 35 milliards de FCFA par an. Mon ambition est de faire passer notre pays de pays importateur à pays exportateur de produits laitiers à la fin du quinquennat.
- 49-Faciliter l'accès à l'insémination artificielle aux éleveurs.
- 50-Appuyer le renforcement et développement des fermes d'élevage d'ovins dans des zones de culture fourragère. L'objectif est d'assurer une autosuffisance de production de béliers à des prix acceptables pour la fête de la tabaski dont le besoin est estimé à presque 900 mille têtes.
- 51-Renforcer la formation professionnelle aux métiers d'éleveur.
- 52-Développer les programmes de vaccination pour toutes les espèces animales.
- 53-Renforcer les moyens des services de l'Élevage par le recrutement de techniciens et docteurs vétérinaires à mettre à la disposition de chaque département.
- **54-Développer l'initiative privée** pour l'implantation de structures sanitaires dans toutes les communes.

C-2. L'Industrialisation

L'Industrialisation sera au cœur de la Transformation Structurelle de notre Économie.

Mon ambition est d'en faire le moteur de notre croissance économique. L'Industrie va apporter plus de valeur ajoutée à nos produits issus du secteur primaire par la transformation qu'elle va y opérer.

Mon ambition est de positionner le Sénégal parmi les références industrielles en Afrique et promouvoir à l'échelle internationale le "Made in Senegal".

Ce qui devra contribuer à l'équilibre de notre balance commerciale et participer fortement à la création d'emplois.

Avec 2156 industries dont les PME représentent 92%, la contribution moyenne du secteur est de 23% par rapport au PIB et occupe 19,7% des emplois du Sénégal.

Le secteur industriel dominé par l'agroalimentaire à 63% suivi de la mécanique et métallurgie, 10%, les industries du bois, papier, carton et imprimerie, 9%, la chimie et plastique, 7%, l'énergie, 6%, le secteur du textile, habillement, les cuirs et peaux, 3%, et autres industries, 2%, est également essentiellement consacré dans la Région de Dakar qui en regroupe 91%.

Mon objectif de faire du secteur industriel un des moteurs de notre croissance économique devra se concrétiser par une participation au PIB d'au moins de 45% après 5 ans. Il devra être le principal pourvoyeur d'emplois avec au moins une occupation de 50% des emplois du pays.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, nous devons apporter des réponses aux problématiques ci-après :

Manque d'investissement :

Dans un monde à économie ouverte et en perpétuel bouleversement technologique, l'Investissement permanent dans l'outil de production, dans la Recherche, le Marketing et le Commercial sont des facteurs clé de succès pour toute Entreprise Industrielle.

La diversification :

L'Industrie sénégalaise est peu diversifiée. Elle est fortement dominée par l'agroalimentaire qui représente 63% des entreprises industrielles suivi de la mécanique et la métallurgie 10%. Les autres secteurs industriels inexistants ou faiblement représentés (énergie 6%, Textile et habillement 3%). Elle est par conséquent très vulnérable aux fluctuations des marchés internationaux.

Manque et difficile accès aux infrastructures de base :

Le manque ou le difficile accès aux infrastructures essentielles telles que l'Électricité, l'Eau, les Routes et Pistes, les Ports et les Aéroports, bride l'essor du développement industriel.

Disponibilité des matières premières :

Les matières premières sont le plus souvent importées entrainant des surcoûts et une volatilité des prix qui dépend du contexte international.

Main d'œuvre qualifiée :

Ceci est une véritable préoccupation pour les investisseurs et acteurs du secteur industriel et impacte beaucoup la productivité.

Je compte apporter des réponses à toutes ces problématiques en vue de développer un écosystème favorable à l'éclosion d'Entreprises industrielles performantes capables de satisfaire la demande locale et conquérir le marché international.

Par conséquent, je compte :

- 55-Renforcer davantage l'Environnement des Affaires au Sénégal par un allègement des procédures administratives, judiciaires, commerciales, la lutte contre la corruption, des facilitations d'accès à l'énergie et aux terres.
- 56-Promouvoir le consommé local. Ainsi, pour donner l'exemple, la préférence nationale sera optée comme règle dans les commandes publiques. L'État et ses démembrements seront interdits d'importer du matériel, des services ou des produits de consommation susceptible d'être produits par des Entreprises locales avec les niveaux d'exigence requis. Au cas où il y'aurait déficit de compétences, ce sera à l'Entreprise locale de nouer les partenariats nécessaires pour palier à ce déficit.
- 57-Exiger aux Entreprises extérieures détentrices de contrat public, dont l'offre locale ne peut satisfaire, de nouer des partenariats avec des Entreprises sénégalaises et de procéder aux transferts de technologie et de compétences depuis la phase conception.
- 58-Créer des zones industrielles dans chaque région pour faciliter le développement des Unités de transformation et de manufacture. Ces unités devront être en parfaite adéquation avec les spécificités économiques de la région.
- **59-** Faire une **exonération fiscale** d'une durée à déterminer **pour toute nouvelle Entreprise industrielle à capital majoritairement sénégalais**.
- 60-Favoriser la mise en place d'Industries de transformation de nos ressources naturelles en lieu et place d'une exportation à l'état brut.
- **61-Exiger aux Entreprises ayant un certain niveau de chiffre d'affaires à participer obligatoirement au développement de la formation professionnelle** suivant des modalités à définir.
- **62-**Instaurer **une loi de préférence nationale** dans toutes les commandes publiques.
- 63-Accompagner la redynamisation de l'Agriculture, l'Élevage et la Pêche par le renforcement des filières de l'Industrie agro-alimentaire et textile.



C-3. Énergie électrique

Considérée comme la première contrainte de développement des Entreprises et d'émancipation des citoyens, le secteur de l'énergie occupe, par conséquent, une place très stratégique pour la concrétisation de ma vision d'un Sénégal bon à vivre.

Une Industrialisation et un développement de l'Agriculture doivent être en parfaite corrélation avec une bonne performance énergétique. Une disponibilité permanente et à un coût compétitif à l'échelle internationale de l'Énergie Électrique en sont des facteurs clé de succès.

Dans ma vision de faire du Sénégal un pays bon à vivre en 10 ans, l'accès à l'électricité des ménages sans discrimination territoriale constitue également un des besoins prioritaires à adresser.

Nos objectifs dans le secteur de l'énergie sont ainsi :

- D'assurer une souveraineté énergétique en quantité et qualité pour l'alimentation industrielle, professionnelle et domestique
- De faire baisser le coût de l'énergie électrique afin de donner un avantage concurrentiel international à notre secteur industriel et baisser les charges financières des ménages
- Avoir un taux d'accès à l'électricité de 100% en 3 ans et ainsi concrétiser l'accès universel à l'électricité

Le Sénégal a fait des avancées relativement importantes dans le secteur de l'énergie depuis 2012. En 2021, le taux national d'accès à l'électricité était de à 80,5%, dont 96% en milieu urbain et 58,2% en milieu rural et la disponibilité s'est beaucoup améliorée.

Pour permettre au secteur de l'énergie électrique d'atteindre ses objectifs stratégiques consistant à accompagner le développement industriel, agricole et à l'accès universel à l'électricité et l'augmentation de la demande conséquence d'un Sénégal bon à vivre,

Je compte:

- 64-Libéraliser le secteur de l'énergie électrique par une ouverture maitrisée aux Investisseurs privés prioritairement nationaux. Le secteur des télécommunications a prouvé que la libéralisation encadrée d'un secteur stratégique oblige les acteurs à la performance opérationnelle. Les nouveaux entrants dans le secteur pourront profiter des nouvelles technologies et baisser les coûts de production et par conséquent de vente du prix du kwh pour le bien des entreprises, ménages et de l'état. L'état pourra effectivement arrêter les subventions sur l'électricité estimée à 97 milliards pour 2023 et les réorienter dans d'autres domaines.
- 65-Apporter les réformes structurelles à la SENELEC afin de lui permettre de disposer de solides bases pour faire face à la concurrence conséquence de la libéralisation.
- 66-Accélérer le programme d'accès universel à l'électrification pour le finaliser 2025.
- 67-Mettre en place une politique qui encourage les entreprises industrielles et agricoles à investir dans l'autoproduction énergétique pour satisfaire leurs besoins.
- **68-Promouvoir les énergies vertes** et dans une moindre mesure le gaz dans le mix énergétique national pour contribuer significativement aux objectifs de développement durable. Les



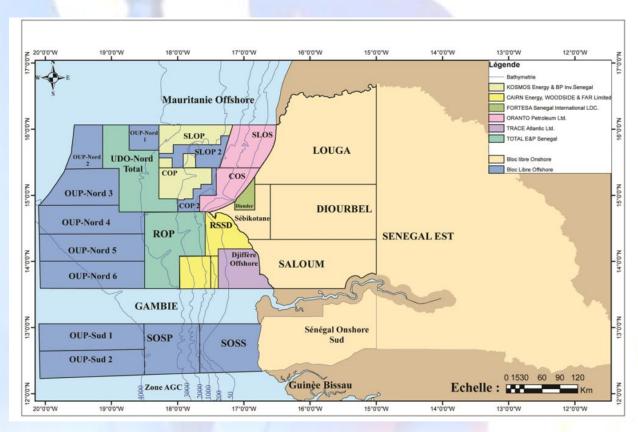
C-4. Les hydrocarbures

La découverte récente du gaz et du pétrole est sans doute la bénédiction divine de la décennie. Elle constitue également une source réelle de menace sur la stabilité de notre pays si elle n'est pas gérée avec responsabilité.

Nous avons, ainsi, la responsabilité historique de les exploiter de matière patriotique et rationnelle afin qu'ils servent à notre développement économique sans compromettre la part qui revient aux générations futures.

J'entends ainsi:

- 69-Revoir l'évaluation objective des quantités de pétrole et gaz découvertes et en informer le peuple.
- **70-Renforcer la transparence dans la gestion du pétrole et du gaz** pour éradiquer toute suspicion pouvant déboucher sur la stabilité du pays.
- 71-Auditer tous les contrats d'exploitation du pétrole et des gaz pour apprécier à quel niveau les intérêts du Sénégal sont pris en compte et corriger si nécessaire.
- 72-Trouver un consensus national fort sur l'exploitation et la valorisation des produits pétroliers qui prend en compte les intérêts des générations futures.
- **73-Promouvoir des initiatives de transformation du pétrole brut** en vue d'augmenter significativement la valeur ajoutée.
- 74- Prioriser les dépenses relatives à l'Éducation et à la Santé dans l'affectation des rentes issues des hydrocarbures.



C-5. L'hydraulique

L'Eau c'est la vie, n'est-ce pas ?

Le Sénégal est béni d'un abondant potentiel hydraulique. Les Eaux de surface renouvelables sont estimées à plus de 35 milliards de m³ et les Eaux Souterraines à plus de 4 milliards de m³. Malgré ce potentiel et l'évolution du taux d'accès des populations à l'eau potable, plus de 500 mille de nos compatriotes n'ont pas accès à l'eau potable, 42% des localités n'ont pas accès à l'eau par adduction et nos terres arables ne sont exploitées, en permanence, qu'à moins de 2% à cause de l'indisponibilité d'eau au niveau des zones agricoles.

L'accès à l'eau potable est un droit universel et mon ambition est de permettre à tout Sénégalais d'où qu'il puisse être et quelque soit son statut social d'y avoir accès.

La croissance démographique de la population sénégalaise estimée en moyenne à 3% par année, la tendance à une urbanisation et une habitation en hauteur de plus en plus privilégiée sont autant de défis auxquels le secteur hydraulique devra faire face et répondre par des mesures structurelles préventives.

Sur le plan de la **croissance économique**, nous avons mis l'**Agriculture** au centre de notre stratégie. La maîtrise de la problématique hydraulique constitue un des principaux facteurs clé de succès.

Pour réaliser ces ambitions, nous devons trouver des réponses aux problématiques qui se posent au secteur hydraulique.

- La maitrise de la tarification de l'eau, comment assurer un accès universel à l'eau potable tout en garantissant le modèle économique.
- Faire face à la demande croissante d'eau potable due à l'augmentation de la population et aux contraintes d'une urbanisation grandissante.
- Faire face à la demande croissante d'eau due au programme de développement de l'Agriculture.
- La gestion du patrimoine et la modernisation des infrastructures. L'accès à l'eau et la desserte des localités de moins de 500 habitants, en nombre très important dans le pays, sont encore assurées par les pompes à motricité humaine ou les puits modernes. Certaines régions périphériques caractérisées par une rareté des ressources souterraines en eau, ne comptent que sur ce mode d'approvisionnement en eau pour satisfaire les besoins des populations et du cheptel (Tambacounda, Kédougou, Kolda et Matam).
- Régulation formelle du secteur.

En réponse à ces problématiques du secteur hydraulique, j'entends:

75-Segmenter la tranche sociale des factures d'eau pour en créer une gratuite. L'accès à l'eau potable par adduction sera ainsi garanti à tout Sénégalais. Il n'est pas acceptable qu'un Sénégalais soit privé du minimum d'eau pour sa survie, juste, parce que ne disposant pas d'assez de ressources financières pour la payer. La compensation financière pourra se faire par une taxe de surconsommation d'eau qui sera appliquée à partir d'un certain niveau de consommation.

- 76-Mettre en place un plan d'investissement prioritaire pour avoir un taux d'accès à l'eau potable de 100% de la population. Ce sera l'occasion d'intensifier des opérations d'adduction d'eau en milieu rural.
- 77-L'option de la privatisation du secteur sera revue et renforcée avec des opérateurs par zone. Celles-ci seront créées par rapport au potentiel hydrographique national.
- 78-Mettre en place un programme de sécurisation des infrastructures hydrauliques. Les circuits de distribution seront doublés et l'alimentation électrique des pompes redondée en vue d'être résiliente aux perturbations du réseau d'électricité publique.
 - Il ne m'est pas concevable qu'une ressource, aussi importante que l'eau, puisse dépendre uniquement d'une seule d'énergie et d'un seul circuit principal de distribution.
- 79- Promouvoir la mise en place d'une Société privée qui s'activera dans l'hydraulique agricole.
- 80-Mettre en place une structure qui veillera à l'exploitation responsable et durable des réserves d'eau en vue d'assurer sa pérennité pour les générations futures.



C-6. La pêche

Notre pays qui dispose d'une Zone Économique Exclusive (ZEE) de 220 mille km² et de 700 km de cote dispose d'énormes potentialités pour faire de ce secteur un des piliers de son processus de développement. En effet, de par sa contribution potentielle à la souveraineté alimentaire, à la création d'emplois et aux échanges commerciaux internationaux, la pêche joue un rôle important dans la structuration de notre économie.

Le secteur de la pèche contribue aujourd'hui à 3,2% du PIB national et occupe plus de 600 000 employés soit 17% de la population active.

Le **secteur de la pêche** et de l'**aquaculture** constituent un des moteurs de croissance économique durable et de souveraineté alimentaire sur lesquels je compte m'appuyer pour mener notre pays sur la voie de la prospérité.

Le diagnostic sectoriel a permis d'identifier les problématiques suivantes auxquelles, je compte apporter les réponses pertinentes.

- La conservation des produits halieutiques post capture constitue l'une des principales préoccupations des acteurs de la pêche artisanale. Comme toute activité aléatoire, la conservation des produits post capture est essentielle pour réguler l'approvisionnement du marché sans grande perte.
- La Valorisation des produits halieutiques.
- La surpêche maritime qui entraine le non-respect du repos biologique et menace la durabilité de l'activité.
- La pêche illégale et à l'octroi abusive des licences de pêche.
- Le cadre réglementaire de la pêche continentale.
- > La formation des acteurs de la pêche continentale.
- > Le financement des activités de pêche maritime et continentale.
- La baisse notoire de la production halieutique liée à l'ensablement des cours et plans d'eau, aux mauvaises pratiques de pêche et à la modification des régimes hydrologiques des principaux cours d'eau (constructions de barrages et aménagements hydro-agricoles)
- L'insuffisance de la formation et faiblesse organisationnelle des acteurs.
- L'accès aux crédits des acteurs du secteur.
- > L'effet du changement climatique,

En réponse à ces problématiques et faire de la pêche une puissance économique, de promotion d'emplois et de souveraineté alimentaire, je vais développer les lignes stratégiques ci-après :

C-6.1 Exploitation responsable des ressources halieutiques

Un des principaux risques de la pêche sénégalaise est la rareté des produits halieutiques due à la surpêche et aux effets du changement climatique. Pour préserver ce secteur stratégique pour notre Économie et souveraineté alimentaire, j'entends prendre des mesures qui sécurisent l'abondance des produits halieutiques dans nos eaux.

Ainsi les mesures suivantes seront mises en œuvre

- 81-Auditer les processus d'octroi des licences de pêches maritimes: le processus d'attribution des licences de pêche est suspecté d'être une véritable nébuleuse. Je vais diligenter un audit de tout le processus et les corrections nécessaires seront apportées pour la préservation continue des ressources halieutiques et l'accroissement de la valeur ajoutée à l'Économie Nationale.
- 82-Faire une mise à niveau des capacités de pêche maximale afin de refaire les stocks de sécurité et assurer la pérennité de la disponibilité des ressources halieutiques
- 83-Adopter des mesures favorisant l'accès aux ressources pélagiques aux acteurs de la pêche artisanale.
- 84-Appuyer les municipalités à disposer des équipements de froid pour la conservation des produits halieutiques. L'option d'un Partenariat Public Privé sera étudiée avec une attention particulière. Les pertes subies à l'absence de chaines de froid sont largement suffisantes pour supporter les coûts de conservation des produits.
- 85-Mettre en place un dispositif de financement facilitant aux pêcheurs la modernisation de leurs équipements.
- 86-Renforcer et moderniser le système de surveillance de la ZEE pour lutter contre la pêche illégale. L'option d'une coopération sous régionale sera étudiée avec attention en vue de mutualiser les moyens de surveillance et garantir une plus grande efficacité.
- 87-Mettre en cohérence les Codes de l'Environnement et de la Pêche pour prendre en compte les effets néfastes de l'exploitation des hydrocarbures offshore sur les ressources halieutiques.
- 88-Promouvoir des mesures de dédommagement des compagnies d'exploitation pétrolière aux acteurs du secteur de la pêche pour pallier aux préjudices causés.



C-6.2. Promotion de la mise en valeur des produits halieutiques

La mise en valeur des produits halieutiques se fait à travers le segment industriel et artisanal.

La transformation industrielle des produits halieutiques revêt une importance non négligeable sur l'Économie Nationale tant en termes de nombre d'entreprises, d'effectifs employés qu'en terme de chiffres d'affaires.

Cependant, le secteur fait face à des problèmes d'activités. Les industries de transformation des produits halieutiques ne fonctionnent qu'au tour de 40 à 60% de leur capacité. Le secteur est également confronté à des problématiques d'approvisionnement de matières premières, de coûts de production élevés, d'accès à certains marchés extérieurs, de concurrence internationale et niveau de valeur ajoutée faible.

Il nous faudra alors trouver des réponses à cette problématique de compétitivité du secteur de la transformation industrielle des produits halieutiques

Le deuxième segment est celui de la transformation artisanale des produits halieutiques qui absorbe jusqu'à 40 % des débarquements de la pêche artisanale. Ces produits sont aujourd'hui destinés essentiellement au marché local, seul 12% sont exportés avec une bonne perspective de croissance.

Ce secteur est, toutefois, confronté à des problèmes de qualité insuffisante liée en partie à l'adoption de pratiques (séchage incomplet) de transformation pour répondre à la demande croissante des consommateurs et de financement du fonds de roulement.

La problématique d'amélioration de la qualité et d'accès au financement nécessitent des réponses programmatiques, de notre part, pour assurer un développement de ce secteur à haut potentiel économique.

En réponse à ces problématiques, j'entends :

- 89-Promouvoir le développement de grands champions à vocation internationale de la transformation industrielle halieutique. Ces champions qui bénéficieront d'un accompagnement de l'État seront à capital majoritairement sénégalais.
- 90-Prendre des mesures incitatives à l'investissement privé dans le secteur de l'industrie halieutique.
- 91-Obliger contractuellement les détenteurs des licences de pêche industrielle à privilégier le marché local lors de la commercialisation des produits.
- 92-Appuyer d'avantage la transformation artisanale pour l'utilisation de technologies propres et modernes et surtout sécuriser les métiers de la transformation artisanale et le savoir-faire des femmes sénégalaises dans ce domaine.
- 93-Mettre en place une Agence étatique pour accompagner les organisations féminines qui œuvrent dans la transformation artisanale. L'accompagnement devra couvrir les voies aux financements, la formation professionnelle, l'octroi ou l'élargissement des zones de transformation, etc.

C-7. Infrastructures et Transport

Le transport et les Infrastructures font partie des principaux secteurs supports de notre volonté de transformation de notre Économie et de concrétisation de ma vision du Sénégal bon à vivre et beau à voir.

Notre ambition est de connecter tout le pays et tous les Sénégalais pour assurer de manière optimale le déplacement des biens et des personnes. Un secteur de transport défaillant nous coûte en productivité nationale, non-exploitation d'opportunités de développement et participe également au renforcement du stress social.

Nous allons exploiter pleinement tous les moyens de transport, aérien, routier, maritime, ferroviaire pour le désenclavement de toutes les zones de production agricole, industrielle, administrative et d'habitation. La référence entre 02 points du Pays ne doit plus être en kilomètres mais en temps. Mon ambition est de bannir la référence Dakar Thiès 70 Km mais Dakar Thiès 30 minutes en voiture où 01H00 par train.

Ainsi, je m'emploierai à:

Nous allons exploiter pleinement tous les moyens de transport, aérien, routier, maritime, ferroviaire pour le désenclavement de toutes les zones de production agricole, industrielle, administrative et d'habitation. La référence entre 02 points du Pays ne doit plus être en kilomètres mais en temps. Mon ambition est de bannir la référence Dakar Thiès 70 km mais Dakar Thiès 30 minutes en voiture où 01H00 par train.

Ainsi, je m'emploierai à:

- **94-Lancer un grand projet de maillage ferroviaire** du territoire national. Toutes les régions du Sénégal seront interconnectées par le train. Ce qui devra permettre de favoriser le développement des activités industrielles, agricoles et commerciales.
- 95-Réhabiliter les Chemins de Fer Dakar-Bamako pour renforcer les Volumes de Transferts de Marchandises vers le Mali en gagnant beaucoup plus sur le Transit Time, mais aussi préserver la longévité des Infrastructures routières.
- **96-La ligne du TER sera également prolongée jusqu'à Thiès et Mbour** dans le but de désenclaver la région de Dakar.
- **97-Lancer un programme de désenclavement de toutes les zones d'exploitation agricoles** par des pistes ou goudron et les interconnecter aux routes principales.
- 98-Interconnecter par autoroute tous les Départements du Sénégal.
- 99-Étendre le réseau du BRT dans toute la région de Dakar et dans la région de Thiès.
- 100-Instaurer une taxe environnementale dissuasive sur l'utilisation des véhicules âgés de plus de 15 ans.
- 101-Ouvrir le Capital de la Société Dakar Dem Dikk au privé pour accroitre son niveau de performance.
- 102-Ouvrir un Port sec à Tamba pour gagner en compétitivité par rapport au port d'Abidjan vue de Bamako.

En effet la distance Dakar Bamako est de 1370 km alors que Bamako Abidjan est de 1115 km et Kidira Bamako est de 677 km donc le port sec à Kidira renverserait l'avantage concurrentiel de la distance en faveur du port de Dakar.

C-8. Le tourisme

À la vue de son énorme potentiel, la contribution du tourisme évaluée actuellement à 6% du PIB national est très faible. Le Sénégal peine à recevoir un million de touristes par an. En 2021, 837 000 touristes ont visité le Sénégal, alors qu'ils ont été 980 000 en 2012. Notre pays n'est plus aussi attrayant qu'il le fut.

Mon ambition est de faire venir au moins 5 millions de touristes à partir de 2029.

En vue d'atteindre cet objectif, très largement à notre porté grâce à notre histoire, notre patrimoine culturel et notre position géographique, je compte enrichir l'offre touristique et faire sa promotion pour lui assurer une visibilité internationale.

J'entends ainsi:

- 103- Mettre en place un programme de réhabilitation et de valorisation des sites touristiques pour qu'ils soient conformes aux standards internationaux.
- 104- Accompagner les acteurs du secteur à trouver des financements adaptés à leur cycle d'activité.
- 105- Promouvoir l'augmentation et la modernisation des capacités d'hébergement.
- 106-Renforcer les mesures pour la sécurité des touristes.
- 107-Mettre en place une politique de protection de la population et particulièrement les adolescents contre les perversions du tourisme.
- 108- Promouvoir le développement de l'écotourisme.
- 109-Intensifier la promotion touristique.



C-9. L'artisanat

Secteur important de la vie sociale, culturelle et économique du Sénégal, l'Artisanat occupe plus de 600 000 personnes réparties en 150 corps de métier et contribue à plus de 10% du PIB national. L'Artisanat traduit une grande richesse culturelle de notre pays et constitue une véritable alternative à l'échec scolaire.

Mon ambition est de faire du secteur de l'Artisanat un fact<mark>eur de renforcement de l'offre touristique grâce à sa dimension culturelle</mark> et une source d'entreprenariat pour la création d'emplois.

Pour réaliser cette ambition, il nous faudra trouver des solutions aux problématiques auxquelles le secteur de l'Artisanat est confronté actuellement :

Les principales difficultés que connaît ce secteur sont :

- Organisation du secteur
- Accès aux formations techniques
- Accès aux financements ;
- Accès aux marchés publics ;
- Formalisation des activités

En vue de trouver des réponses à ces problématiques et tendre vers la réalisation de mon ambition sur le secteur de l'artisanat, j'entends :

- **110- Promouvoir des Centres de formation pour accompagner les acteurs du secteur** à mieux s'organiser et tendre vers une grande formalisation.
- 111- Faciliter l'organisation des acteurs. Former et recycler les artisans avec le concours des partenaires (bailleurs de fonds, ONG,) pour les préparer davantage à la conquête des marchés extérieurs qui sont demandeurs de produits artisanaux. Il s'agit là d'apporter toute l'assistance technique requise aux Entreprises artisanales en vue de l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des produits.
- 112- Mettre à la disposition des Artisans, sous une forme mutualisée, des équipements de qualité en quantité suffisante pour une exploitation optimale du potentiel de production et de services que recèle l'artisanat.
- 113- Créer une structure d'appui technique et financière pour faciliter le passage de l'Entreprise artisanale à l'Entreprise moyenne, et le passage de l'Entreprise moyenne à la grande Entreprise.
- 114-Moderniser les Chambres des Métiers en les dotant des moyens institutionnels et matériels nécessaires tout en garantissant l'égalité et l'équité de la participation des femmes dans ces institutions.
- 115-Mettre en place un programme de construction et de modernisation des infrastructures d'appui aux artisans tels des villages artisanaux, des galeries d'exposition.
- 116-Aménager des zones d'activités artisanales au niveau de chaque département. Ce qui permettra de mutualiser les moyens et d'accroitre la visibilité des activités.
- 117- Faciliter l'accès au crédit des acteurs par la création d'un fonds de garantie destiné à l'Artisanat.

C-10. Le secteur informel

L'Économie du Sénégal est essentiellement dominée par le secteur informel. Il contribue à hauteur à plus de 50% au PIB, représente 95% des Entreprises et occupe 39,8% de la production nationale et occupe 95% des Sénégalais actifs.

Toute de même, malgré sa domination de l'économie nationale, le secteur informel participe à moins de 3 % aux recettes fiscales du pays et paie des salaires d'une moyenne très basse et sans aucune protection sociale.

Ainsi, le secteur informel constitue un réel potentiel pour accroitre la Productivité Économique Nationale s'il arrive à faire sa mue vers une formalisation. L'ampleur du secteur informel témoigne du génie entrepreneurial du peuple sénégalais. La formalisation participe à l'amélioration de l'efficacité de la production et de l'utilisation des ressources, l'accès aux services financiers et à l'intégration des petites industries aux chaînes de valeur.

Pour réussir la formalisation, il va falloir relever le défi de la faire accepter aux acteurs du secteur informel. Ce secteur constitue une contrainte majeure à la Transformation Structurelle de l'Économie. Son lent processus de modernisation n'est pas cohérent avec mon ambition d'accélérer la croissance économique de manière inclusive. Cependant, la formalisation est vue par les acteurs du secteur comme contraignante. Ils préfèrent rester dans le secteur informel pour éviter les coûts, contraintes et lourdeurs procédurales de la formalisation.

Mon ambition est de réduire à moins de 50% la part d'Entreprises informelles en 10 ans. Pour se faire, je compte :

- 118- Réduire au minimum les barrières à l'entrée en levant les obstacles à l'enregistrement et à la mise en conformité. La digitalisation sera utilisée pour faciliter le processus.
- 119-Renforcer les mesures Incitatives à la formalisation telle une exonération fiscale au cours des premières années.
- 120-Mettre en place une structure pour accompagner les entreprises à réussir la transition. Elle pourra mettre à disposition des comptables, conseillers en management, des formateurs sur les marchés publics, etc.
- 121- Renforcer les Fonds de garantie et alléger les conditions d'accès.
- 122- Promouvoir la préférence locale dans les commandes publiques.



C-11. Le sport

Le Sport représente 2% du PIB mondial, et seulement 0,5 % de celui de l'Afrique. Et pourtant de tous les continents, l'Afrique qui a la population la plus jeune détient le grand potentiel pour plus bénéficier des retombées sportives.

La FIFA a fait un Chiffre d'Affaires de 7 Milliards d'Euros sur la période 2019-2023, et prévoit 10,25 Milliards d'Euros sur la période 2023-2026.

La Coupe d'Afrique des Nations de Football détient la 3ème audience télévisée après la FIFA et l'UEFA.

En 2019, la population de l'Afrique était d'environ 1,3 milliard, 50% des Africains ont moins de 17 ans et l'âge médian du continent était de 22 ans en 2020.

L'Afrique pourrait atteindre 2,5 milliards d'habitants d'ici 2050 (environ le quart de la population mondiale) et 4,28 milliards d'ici 2100 (représentant 40 % du total mondial).

Nous allons poser les jalons d'un écosystème favorable à cette jeunesse, qui sera au pic de son potentiel de performances intellectuelles, physiques, sportives et dont l'âge médian est de 25 ans en 2050.

Mon ambition est de créer un environnement propice pour que le Sport Sénégalais transcende sa mission de cohésion sociale nationale et soit un véritable levier de Développement Économique.

Ma politique sportive est de professionnaliser les disciplines phares : Arts martiaux, Athlétisme, Lutte traditionnelle, Natation, Basket, Handball, et Football. Il s'agira de motiver notre jeunesse locale et celle de la Diaspora à fièrement arborer notre drapeau national.

Ma vision est de rendre attractifs nos championnats locaux, d'œuvrer à l'accompagnement et l'encadrement des Instances du sport national par :

- 123-La modernisation et la mise à niveau aux normes internationales de nos Infrastructures sportives.
- **124-La construction d'Infrastructures sportives neuves** qui répondent aux normes et standards internationaux de sécurité.
- 125-Une incitation à l'organisation fréquente de compétitions internationales, continentales et sous régionales, ce qui sera une opportunité réelle pour le secteur du tourisme de mieux promouvoir la destination Sénégal.
- 126-La dotation d'un Fonds de garantie du Sport de Haut Niveau, afin d'inciter nos Institutions bancaires à mieux faciliter l'accompagnement des Clubs semi professionnels et professionnels. Ce fonds assurera une équité dans la répartition des budgets de participation aux Compétitions internationales dans le court terme, mais surtout accompagnera à l'autonomisation et à l'autofinancement partiel des instances sportives nationales.
- 127- Accompagner les Clubs Professionnels et semi Professionnels à travers les Fédérations et CNP à plus d'autonomie et de trésorerie pour offrir des contrats et des conditions salariales intéressants aux joueurs, aux dirigeants et aux encadreurs.
- **128-Assister les Instances dirigeantes à promouvoir nos championnats** à travers les droits de retransmission TV, le Fonds de garantie mis en place, l'Appui Institutionnel.

- 129-Appuyer une discrimination positive pour le renforcement des Clubs Régionaux afin de motiver la déconcentration et le désengorgement de la Capitale. Les Clubs de 1ère et 2ème Division établis dans les régions bénéficieront d'Appuis substantiels pour assurer leur pérennité et leur trésorerie.
- 130- Porter systématiquement la préférence sur une région pour la construction d'Infrastructures sportives.
- 131-Instaurer des subventions et Appuis conséquents aux Clubs professionnels des Régions, des concertations permanentes seront menées avec les acteurs du sport dans le but de systématiser une politique incitative de Clubs Régionaux Professionnels et de haut niveau.
- 132-Un système de détection des jeunes talents et pépites dans les milieux scolaires par un scoutisme proactif qui implique au premier plan les Professeurs d'Éducation Physique et Sportive, les Encadreurs sportifs, les compétitions scolaires et universitaires (à l'instar des jeux de l'UASSU qui étaient organisés) seront un cadre propice à cela.
 - À cet effet j'accompagnerai tous les lycées, les collèges, les Universités et les écoles primaires à se doter d'infrastructures sportives modernes pour établir les conditions d'éclosions de nos jeunes talents et pépites.
- 133- Accompagner et doter les Centres, Instituts et Académies de formations des meilleurs équipements et Encadreurs pour assurer l'éclosion de nos jeunes talents et pépites, et aussi la relève.

Cette politique sportive pourra considérablement résorber le manque d'emplois chez les jeunes, en plus de leur assurer des contrats intéressants.

Un Sénégal où il fait bon à vivre sera une réalité vécue tous les jours par ces millions de jeunes talents et pépites sénégalais qui pourront réaliser leurs rêves dans leur propre pays au lieu de tenter l'aventure vers d'hypothétiques horizons.

Un Sénégal beau à voir par son rayonnement planétaire du fait de ses filles et fils qui sont devenus des stars reconnues et incontestées sur le continent Africain et partout dans le monde.

J'inscris aussi la pratique récréative de la marche, des randonnées pédestres, des mini marathons interurbains, l'aquagym, etc. Cette démarche sera un puissant levier pour la santé publique dans le cadre de la lutte contre la sédentarité des personnes âgées et ses maladies corollaires. Dans cet élan, l'aménagement de sites et parcours sportifs dédiés sera au cœur de ma politique sportive et de santé publique.

J'entends donc :

134-Instaurer dans les prescriptions médicales, la pratique du sport comme méthode ou alternative thérapeutique pour les personnes âgées, les maladies liées à la sédentarité, au surpoids et à l'obésité. La Couverture Maladie Universelle étudiera les cas de besoins en assistance et d'accompagnement vestimentaire ou équipementier.

Je compte ainsi appuyer toutes les Organisations et Fédérations Sportives à s'inscrire dans la voie d'une Industrie Sportive afin de bien profiter de cette manne financière à l'instar des Pays de l'UE, des USA et des Pays du Golfe.



C-12. La culture

« La culture est au début et à la fin de tout développement » disait le Président Léopold Senghor.

La culture sera, ainsi, la **base de la concrétisation** de ma vision d'un **Sénégal bon à vivre et beau à voir**. Le bon et le beau sont des concepts éminemment culturels.

Pour se faire, j'ai l'ambition de mettre en œuvre une politique culturelle dont les objectifs sont de :

- Favoriser les expressions de nos diversités culturelles
- Faciliter la promotion et la diffusion des œuvres culturelles et artistiques avec une reformulation des objectifs du « commissariat des expositions d'art à l'étranger »
- D'être un outil d'expression de la liberté et de renforcement de la cohésion nationale, particulièrement à travers l'industrie du cinéma et les arts vivants
- > D'être un moyen de développement de la Coopération Internationale à travers les échanges culturels
- D'être une source de production économique par le développement des industries culturelles, avec un usage conséquent des outils du numérique
- D'être un appui à l'élargissement de l'offre touristique, par la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel

En vue d'atteindre ces objectifs, j'entends:

- 135-Organiser des assises culturelles avec toutes les parties prenantes en vue d'élaborer une politique nationale culturelle en cohérence avec ma vision globale et les objectifs stratégiques ci-dessus énumérés.
- 136- Reconnaître les œuvres culturelles à caractère éducatif comme un service public.
- 137- Renforcer les domaines de compétences de la Délégation permanente du Sénégal à l'UNESCO, pour des activités de promotion du Patrimoine culturel matériel et immatériel, en partenariat avec les Ministères concernés.
- 138- Promouvoir l'architecture et la décoration publique dans la politique culturelle.
- 139- Ouvrir une école nationale d'architecture de Dakar.
- 140- Renforcer les Fonds de garantie pour les industries culturelles et créatives.
- **141-Construire dans chaque région un Palais des Arts** pour favoriser le développement des activités culturelles et artistiques.
- 142- Créer un statut juridique de l'Artiste.

C-13. Diplomatie

Le Sénégal a toujours été un petit pays par sa superficie et poids économique mais grand par son influence sous régionale, continentale et même mondiale.

Du diagnostic actuel de la diplomatie sénégalaise, nous en déduisons :

Qu'au plan bilatéral : qu'il y a un fort déséquilibre dans les rapports économiques, politiques et socioculturels avec nos principaux partenaires particulièrement occidentaux. Le Sénégal, comme bien d'autres pays africains, est considéré comme un marché économique et sources de matière premières par les pays développés. Au regard de notre potentiel économique, les relations bilatérales avec nos partenaires doivent être repensées dans une optique d'inversion du pouvoir dominant à notre faveur.

Qu'au plan multilatéral : il est noté une nette régression voire une quasi-absence de Hauts Cadres Sénégalais qui dirigent des Organisations Internationales, notamment celles du système onusien et même régional. Notre pays n'arrive plus à valoriser ses compétences sur le plan international. Cette situation traduit une baisse de la politique d'influence de notre diplomatie.

Qu'au plan Culturel : Il est noté une absence remarquable d'animation culturelle au niveau de l'étranger, les centres culturels ou d'instituts culturels sénégalais y sont inexistants de même que le manque de dynamisme et de visibilité des bureaux d'actions culturelles dans nos représentations diplomatiques et/ou consulaires.

Qu'au niveau de la Diaspora : Les politiques étatiques en direction de la diaspora sont encore loin de sa préoccupation comme en atteste, à titre d'exemple, les insuffisances notées dans l'assistance et la protection consulaire.

La vision que j'ai de la diplomatie sénégalaise est d'en faire l'outil de valorisation de notre image de pays démocratique, stable et ouvert au monde. Ce qui devra permettre à notre pays d'étendre son influence dans le concert des nations et de devenir un pilier incontournable dans le traitement de tous les sujets de la sous-région et de l'Afrique. La diplomatie sera également portée à promouvoir les intérêts économiques, sociaux et culturels du Sénégal. Elle sera, ainsi, appelée à accompagner les grandes entreprises Sénégalaises, nées de ma politique de grande industrialisation, à conquérir les marchés internationaux et particulièrement africains.

En vue de concrétiser cette vision, la diplomatie que je propose devra se manifester sous diverses formes telles que les missions diplomatiques multilatérales, la diplomatie multiforme (économique, culturelle, climatique et citoyenne) et la diaspora.

143-Les missions diplomatiques multilatérales :

J'entends continuer et renforcer la participation du Sénégal aux organisations internationales pour défendre la coopération multilatérale gage de la stabilité et l'équilibre du monde.

144- La diplomatie économique: J'entends faire évoluer notre diplomatie pour la mettre au service du développement économique du Sénégal. Notre nouveau statut de pays producteur de gaz et de pétrole sera un des principaux piliers pour renforcer nos intérêts stratégiques dans toutes nos relations bilatérales. Une approche de coordination et de mutualisation des moyens des différents acteurs du système de mise en valeur des activités économiques du Sénégal sera fortement appuyée.

145-La diplomatie culturelle ; j'entends en faire un pilier central pour étendre notre capacité d'influence dans le concert des nations. Notre histoire, diversité ethnique, religieuse et culturelle nous procurent plusieurs avantages pour faire de notre diplomatie culturelle une véritable puissance attractive.

Ainsi, j'entends

- Renforcer la dimension culturelle au niveau de la diplomatie
- Promouvoir la marque « made in Sénégal » pour accompagner l'industrie créative sénégalaise
- Veiller à la cohérence entre la politique culturelle et la diplomatie culturelle
- Promouvoir le modèle islamique confrérique à l'international en mettant en exergue le rôle qu'il joue pour la stabilité du Sénégal.
- 146-La diplomatie citoyenne : Les sociétés civiles représentent actuellement une véritable force dans les Instances Internationales. J'entends les utiliser pour accroitre notre influence dans les Relations Internationales. Cette diplomatie citoyenne servira à promouvoir l'image du Sénégal et à la défense de nos intérêts nationaux.

Ainsi, je compte:

- Faire approprier à la société civile les enjeux des grands dossiers
- Créer un réseau d'organisation de sociétés civiles pour optimiser leurs actions et mutualiser leurs moyens
- Renforcer la capacité de la société civile Sénégalaise pour accroitre leur pourvoir d'influence international
- > Appuyer la société civile à disposer d'espace de communication à l'international pour mettre en exergue une image positive et attractive du Sénégal.

147- La Diaspora:

De plus en plus les pays mènent une politique d'accueil des migrants sélective et opportuniste. La tendance est de mener une politique restrictive pour l'immigration classique et d'être attractive pour les talents et profils qualifié à l'échelle internationale. Nous devons alors mettre en place une stratégie pour profiter pleinement de nos migrants et leur facilité la mobilité.

Pour arriver à ces fins, j'entends :

- Mettre en place des mécanismes de consolidation des liens entre les Sénégalais de la Diaspora et leur pays, le Sénégal
- Créer des conditions attractives pour la mobilisation des compétences des sénégalais de l'extérieur envers leur pays
- Renforcer les dispositifs institutionnels dédiés à l'immigration
- Etablir une articulation entre la politique migratoire et celles d'éducation et de l'emploi.

AXE 2/ Pilier 3: Faire face aux besoins sociaux de base

D- LES BESOINS SOCIAUX DE BASE

Les devoirs auxquels aucun État ne peut se soustraire vis-à-vis de sa population sont l'Éducation, la Santé et la Sécurité. Elles sont, malheureusement, aujourd'hui les principales sources du stress social que vivent les Sénégalais.

Les secteurs de la Santé, de l'Éducation et de la Sécurité seront les principaux bénéficiaires de la retombée des performances économiques de notre programme en vue de concrétiser ma vision d'un **Sénégal bon à vivre**.



D-1. Éducation

« Dis-moi quelle école tu as, je te dirai quel peuple tu seras »!

Ma vision de l'école transcende d'en faire uniquement un lieu d'acquisition de connaissances académiques. Elle devra être, en plus, le lieu de transmission des valeurs fondatrices de notre société, de façonnage du citoyen tel que voulu par notre Projet de Société, notre volonté de vivre en ensemble. Je veux que tout parent qui amène son enfant à l'école à 03 ans aie une parfaite conscience de ce que celui-ci devra être à 18 ans.

En tant que lieu de formation de la citoyenneté et d'acquisition de connaissance pour la construction de notre pays, une école performante doit être garantie à tous les citoyens sénégalais indépendamment de leur lieu d'habitation ou statut social. Pour assurer ce principe égalitaire entre les Sénégalais, l'École Publique doit être l'épicentre de notre système éducatif.

La concrétisation de ma vision de notre système éducatif passera par des réponses structurantes aux problématiques auxquelles il fait face présentement.

D-1.1. Problématique des orientations et des programmes

Les contextes nationaux et internationaux ont connu de grandes évolutions voire des révolutions sociales, économiques, technologiques, numériques et politiques, sans une mise à niveau conséquente des programmes dispensés au niveau de nos écoles. L'école sénégalaise conçue sur une base idéologique coloniale est restée la même depuis les indépendances.

En plus d'être un manque d'assumation identitaire et culturelle de notre projet sociétal, cette situation pose également un problème d'employabilité des sortants de notre système éducatif soumis à une rude concurrence internationale.

D-1.2. Problématique d'accès à l'Éducation

L'accès et le maintien des Sénégalais au système scolaire sont à un niveau très faible pour disposer d'une masse critique de sénégalais formés au projet éducatif garant de la citoyenneté et du savoir. D'après les données de l'ASSD, le taux brut de scolarisation se dégrade progressivement de l'élémentaire au secondaire. Il passe successivement de 84,9%, à 49,8% au niveau du moyen, 32,2% au niveau du secondaire et 13,8 % pour le supérieur. Plus de la moitié des Sénégalais en âge de suivre le cursus scolaire sont sortis du cycle éducatif entre le moyen et le secondaire.

Cette situation résulte d'une déficience d'infrastructures éducatives et de personnel enseignants qualifiés et suffisamment motivés. L'existence encore d'abris provisoires représentant plus de 7% des salles de classe, des classes multigrades, à double flux, et pléthoriques (plus 100 élèves parfois en banlieue) en sont de parfaites illustrations.

D-1.3. Problématiques de la qualité de l'Éducation

Le niveau de nos élèves et étudiants connaissent une baisse continue sans équivoque comme en témoignent la faiblesse des taux d'achèvement. Ceux-ci varient de 65% pour l'élémentaire, 42,8% le moyen et 28,2% pour le secondaire.

Ces faibles taux symptomatiques du manque de performance de notre système éducatif sont la conséquence cumulée de tous les manquements énumérés : manque vision, programme inadapté, infrastructures insuffisantes, manque de personnel enseignants qualifiés et suffisamment motivés, de système de contrôle non performant etc.

Ce manque de performance de l'École Publique a fait développer une offre d'enseignement privé alternative. Elle représente actuellement au niveau de la région de Dakar 71% des établissements au niveau du primaire, 64% dans le moyen et 90 % au niveau de l'enseignement Professionnel et Technique.

Il est, alors, évident que l'éducation scolaire de qualité est dans une tendance de privatisation certaine.

Dans les régions, par manque de moyens et de disponibilité d'infrastructures privées, l'enseignement est encore essentiellement public. Nous avons, ainsi, une rupture d'égalité de chance de réussite entre les plus nantis qui optent pour les écoles privées et les autres qui, par manque de moyens et d'opportunités, se contentent de l'école publique en décadence.

L'option enseignement privé engendre, naturellement, des charges financières additionnelles au niveau des ménages et renforce le stress social. L'éducation est le troisième poste de dépense des ménages après l'alimentation et le loyer. En tant que mission régalienne, elle aurait dû être de qualité et accessible à tous les citoyens. L'école publique qui, jadis, était le choix de l'excellence est devenue le choix par défaut!

Pour faire face à ces problématiques et concrétiser mon ambition de faire de notre système éducatif le symbole de l'égalité citoyenne, le lieu de façonnage du type de sénégalais que nous voulons, d'acquisition de connaissances et de compétences adaptées aux enjeux de notre pays et du monde j'entends :

- 148-Organiser les Assises de l'Éducation Nationale qui regroupera toutes les parties prenantes (corps enseignants, parent d'élèves, acteurs culturels, sociologues, partis politiques, organisations de la société civile, patronat, syndicat, etc.) pour définir et valider le projet éducationnel devant bâtir le type de sénégalais que nous voulons.
- 149- Promouvoir de grands groupes scolaires sous le sceau d'un partenariat public/privé. Ceci permettra de réduire la discrimination sociale pour accéder à l'enseignement privé. Avec la contribution de l'État, le déploiement territorial pourra se faciliter et les coûts de formation accessibles à la grande majorité des Sénégalais.
- 150-Développer la Formation Professionnelle et Technique en valorisant la spécialisation précoce, notamment pour les nouveaux métiers. Ainsi les compétences pratiques seront développées en vue de favoriser les initiatives entrepreneuriales chez les jeunes.
- 151-Lancer un programme triennal pour l'éradication définitive des abris provisoires et la construction d'infrastructures scolaires sur toute l'étendue du territoire. L'objectif est d'avoir un maximum de 50 élèves dans chaque salle de classe.

- 152- Promouvoir et renforcer les centres d'alphabétisation afin de réduire le taux d'analphabétisme par la mise en œuvre de programmes de qualité. Notre objectif est de faire évoluer le taux d'analphabétisation qui est actuellement à plus de 50% à moins de 25% à la fin du quinquennat.
- 153- De systématiser la formation du personnel enseignant. Une loi pénale sera proposée à l'Assemblée nationale pour sanctionner toute personne qui dispenserait des cours, aussi bien dans le public que dans le privé, sans avoir reçu une formation sanctionnée par l'obtention de la carte professionnelle au préalable. Une période transitoire de 02 ans sera observée pour permettre aux enseignants non formés de se mettre à niveau.
- 154- Promouvoir et mettre en œuvre le programme de modernisation des Daaras et de renforcement des structures d'enseignement confessionnel
- 155- Reformer profondément les programmes d'enseignement pour les rendre cohérents avec les exigences de notre programme de développement économique et social.
- 156- Promouvoir le développement de l'enseignement scientifique et technique. Le nombre de lycée technique d'excellence sera porté à 7 à la fin du quinquennat.
- 157- Revaloriser sensiblement le Statut des Enseignants.



D-2. La santé

Ma conviction est que la plus grande richesse d'un pays est ses ressources humaines en bonne santé.

Une personne malade entraine tout son entourage dans un stress profond avec une conséquence néfaste sur la productivité nationale. La santé des Sénégalais, au-delà d'être un droit social, est un facteur clé de succès pour le développement économique et social de notre pays donc pour la concrétisation de ma vision d'un Sénégal bon à vivre.

Aujourd'hui où nous sommes dans un contexte de forte croissance démographique, la population sénégalaise passera de 18 millions en 2023 à 25 millions en 2035, de transition épidémiologique avec la prédominance des maladies non transmissibles comme le diabète, l'hypertension, le cancer, de risque de pandémie, notre système sanitaire est encore très loin du niveau de performance requise pour rassurer nos compatriotes et dissiper le stress social engendré.

L'accès permanent aux soins de santé de qualité en tout lieu du territoire national et indépendamment de leur situation sociale et l'une des principales préoccupations de nos compatriotes.

Le déficit et déséquilibre territorial d'infrastructures, la pauvreté des plateaux techniques, le déficit de personnel qualifié caractérisé par des erreurs médicales à répétition, l'absence de politique de souveraineté en médicament, la cherté des soins de santé notamment pour certaines pathologies, sont autant de facteurs explicatifs du manque de performance de notre système de santé.

Au niveau des ménages, d'après l'ANSD, les dépenses relatives à la santé représentent 2,87% du total, contrairement à l'alimentation et au loyer qui sont à plus de 50%. La faible part allouée aux dépenses de santé est révélatrice de la place qu'occupe la santé préventive dans les choix de dépense des Sénégalais. Ils ne vont au niveau des structures sanitaires qu'en cas d'extrême nécessité et pour se soigner et non en guise de prévention.

La crise du covid a mis en évidence la faiblesse de notre résilience par rapport au stock de médicaments essentiels et de nos infrastructures sanitaires.

Mon ambition est de faire du Sénégal un pays où l'accès universel aux services de santé de qualité, sans aucune forme de discrimination sociale ou territoriale, garanti par la constitution à tous les citoyens, soit une réalité vécue et reconnue par les populations.

Le programme que je propose permettra d'apporter des réponses aux problématiques suivantes :

- De disponibilité d'infrastructures et de matériel sanitaire équitablement répartis à l'intérieur du pays
- De personnel médical suffisant et bien formé
- > D'existence des services de base au niveau de toutes les infrastructures sanitaires
- Prise en charge des urgences dans tout le territoire national
- > De la résilience pharmaceutique
- > Du financement de la santé

Pour apporter des réponses à ces problématiques, j'entends :

- 158- Inscrire dans les programmes scolaires des cours de secourisme à partir du secondaire. Ils pourront s'inscrire dans le programme d'éducation physique sportive. L'objectif est de disposer d'une masse critique de citoyens capables de porter secours aux personnes en situation de détresse médicale.
- 159-Ériger le SAMU national en Établissement sanitaire de niveau 4 essentiellement pour le secours et soins d'urgence avec des unités d'urgence chirurgicale, de réanimation médicale et de cardiologie interventionnelle pour une capacité de 20 blocs opératoires, 500 lits d'hospitalisation et au moins 50 salles de réanimation au standard international.
- 160- Développer l'assurance maladie comme modalité de prise en charge totale des soins de base (poste, centre de santé, eps) et les soins en urgence.
- 161- Élaborer et mettre en place un programme de réforme des districts sanitaires avec création des hôpitaux de districts en renforçant et le plateau technique des centre de santé et au moins y adjoindre de spécialités pédiatriques et gynécologiques dans chaque commune, création de centre de santé secondaire en érigeant certains postes de santé des grandes circonscriptions administratives en centre de santé secondaire et enfin ériger certaines cases de santé en poste de santé avec un personnel qualifié.
- 162-Mettre en place un programme de gestion des urgences au moins un SAMU par département sur 7 ans.
- 163-Promouvoir l'installation du secteur privé à l'intérieur du pays par l'érection de zones franches « santé » avec des blocs d'ouvrages destinés à l'exploitation de cabinets médicaux privés et exemption des impôts pendant une période à définir
- **164-** Promouvoir un mécanisme de financement de la santé et des mutuelles à partir de revenus ou de taxes sur les produits hydrocarbures (pétroles, gaz).



D-3. Sécurité

La première attente d'un citoyen envers son état est la protection de sa personne et de ses biens. La sécurité est donc la première fonction régalienne d'un état. Elle est gage de performance économique et de bien-être des populations. En effet elle contribue à l'instauration d'un environnement propice au développement d'activités économiques et sociale productive et de répartition territoriale des ressources publiques.

Notre pays, le Sénégal, à l'instar de tous ceux de la bande sahélo-saharienne, se doit de lutter contre le Djihadisme. Celui-ci est l'une des principales menaces qui pèse sur la sécurité publique intérieure.

La corruption à grande échelle, la circulation illicite des armes légères et de petits calibres sont autant d'éléments qui exacerbent la situation sécuritaire de notre pays, le Sénégal.

La cybercriminalité, à l'heure de la révolution numérique, est définie comme un risque sécuritaire majeur par la plupart les plus grands experts.

L'insécurité maritime, pour un pays comme le nôtre ou sa ZEE de 212 000 Km² est supérieure à sa surface terrestre, constitue une véritable problématique pour la défense de l'intégrité territoriale et des activités de l'économie maritime.

Le trafic d'êtres humains, de drogue et autres stupéfiants s'intensifient au point de se demander si le Sénégal n'est pas devenu une plaque tournante.

La porosité des frontières menace gravement la stabilité du pays et de la sous-région. Le Mali qui fait face à des groupes armés djihadistes pouvant s'infiltrer au Sénégal à tout moment constitue un grand danger pour notre sécurité intérieure.

Le conflit casamançais, pas encore totalement résolu, constitue encore un point de vulnérabilité de notre pays, Sénégal.

La malédiction du pétrole, dit-on!

En effet beaucoup de pays africains producteurs de pétrole ont eu à être confrontés à de véritables conflits internes alimentés par des forces extérieures vénales.

La pauvreté et le chômage ont également fait développer le banditisme qui se manifestent par des agressions, du vol, de l'escroquerie, etc. Phénomènes beaucoup plus développés au niveau des zones urbaines où 52% de la population disent ne pas se sentir en sécurité durant la nuit et 7% ont déjà été victimes de cambriolage ou de vandalisme de leur maison.

Au niveau de la protection civile, notre pays est également confronté à d'importants défis. L'inspection générale du bâtiment (Igb) atteste que seul 1/5 des bâtiments visités entre 2016 et 2021 respectent les normes et qu'il ait plus de 1400 bâtiments menacés de ruine sur l'étendue du territoire national. A cela s'ajoutent les incendies notés régulièrement particulièrement au niveau des marchés où il a été dénombré plus de 70 les 05 dernières années et les accidents sur la route avec plus de 700 morts par an.

Pour faire face à toutes ces menaces sécuritaires j'entends agir.

D-3.1. Lutte contre le banditisme

- 165- Agir en premier sur les causes les plus évidentes que sont : un plus grand accès à l'éducation et la lutte contre les inégalités et les injustices. En effet l'analyse du profil des citoyens qui se donnent aux pratiques de délinquance ou de banditisme révèle qu'ils sont le plus souvent hors du système éducatif ou des révoltés d'une situation injuste qu'ils ont eu à vivre. Les reformes que j'entends mener dans notre système éducatif et pour la justice sociale auront un effet positif sur la lutte contre la délinquance et le banditisme.
- 166-Multiplier les centres de rééducation et réinsertion sociale pour les adolescents qui manifestent des tendances délinquantes. Je considère que tout citoyen est avant tout un enfant de la République et que celle-ci a une responsabilité sur son éducation. La rééducation des citoyens déviant des normes nationales est de la responsabilité de l'État et j'entends l'assumer.

D-3.2. Lutte contre le terrorisme

- 167- Renforcer et moderniser les moyens matériels et humains de nos forces de défense et de sécurité. De 01 policier pour 3835 habitants actuellement, Je m'engage à mettre un plan de recrutement pour atteindre la norme de 01 policier pour 1000 habitants en 05 ans.
- 168- Appuyer nos FDS à renforcer les dispositifs de surveillance de la radicalisation idéologue

D-3.3. Protection des frontières

- 169- Accompagner nos FDS à la modernisation des équipements de surveillance.
- **170-** Mener les démarches nécessaires pour mutualiser nos moyens de défense avec nos voisins de la sous-région afin de mieux sécuriser nos frontières surtout maritimes.

D-3.4. Lutte contre la cybercriminalité

171- Renforcer significativement nos moyens de défense et la formation dans le domaine des technologies de l'information et du digital de nos FDS qui s'en occupent. L'internet et le digital devront être des moyens de progrès social et économique et non des outils qui désagrègent notre tissu social.

D-3.5. Protection civile

172-Mettre l'accent sur la rigueur et la fermeté dans les processus de construction et d'exploitation des infrastructures recevant du public.

AXE 2: Le Sénégal beau à voir

Dieu n'a pas seulement favorisé notre pays en ressources naturelles abondantes mais également d'un fort potentiel esthétique naturel.

Ma vision de faire du Sénégal un pays beau à voir devra se concrétiser par un aménagement territorial et d'urbanisation normés et conformes aux règles environnementales et de cadre de vie splendide.

Le visage que donne notre pays et plus particulièrement la capitale, Dakar, durant l'hivernage où toute sa banlieue trempe dans les inondations est indigne d'un pays qui aspire à la prospérité.

L'anarchie architecturelle constatée au niveau des centres urbains ne permet pas de lire nos identités culturelles. Il est alors essentiel dans notre processus d'assumation culturelle que l'architecture puisse y jouer un rôle déterminant.

Un Sénégal beau à voir est un Sénégal avec des villes, des villages où l'architecture est cohérente et lisible.

L'occupation anarchique de l'espace entravant les circuits naturels des eaux et la construction sur les zones non aedificandi ont installé notre pays dans un cycle permanent d'inondation. Malgré un plan décennal de 750 milliards pour éradiquer les inondations au plus tard en 2021, celles-ci sont encore présentes avec leurs lots de désagréments d'ordre sanitaire et environnemental.

Un Sénégal beau à voir, est un Sénégal délesté de l'image des eaux verdâtres, des maisons qui pataugent dans les eaux de pluies, des fosses sceptiques qui déversent dans les rues avec toutes les conséquences d'odeurs nauséabondes.

Un Sénégal beau à voir est un Sénégal propre ou la pluie est source d'inspiration et de romantisme et non de stress.

Un Sénégal beau à voir est un Sénégal où nos cours d'eau, nos marigots, nos lacs sont aménagés et exploités pour être de véritables havres d'inspiration et de paix et nos des déversoirs d'ordure tels les marigots de Mbao, le lac rose etc

Un Sénégal beau à voir est un Sénégal vert. Un Sénégal où les forets sont préservés et protégés contre les prédicateurs.

Un Sénégal beau à voir est un Sénégal écologue. Un Sénégal engagé à la préservation de la nature et des espèces vivants. Un Sénégal qui lutte contre la dégradation de l'environnement, le réchauffement climatique et ses conséquences

La concrétisation de ma vision d'un Sénégal beau à voir devra s'appuyer sur les piliers comme l'aménagement du territoire et l'habitat et le cadre de vie.

AXE 2/Pilier 1 : Aménagement du territoire

La fameuse phrase « Dakar, c'est le Sénégal » traduit à suffisance l'échec des politiques d'aménagement du territoire menées depuis les indépendances.

La région de Dakar, avec 0,3% de la superficie nationale, abrite 25% de la population et 80% des activités industrielles et des investissements. La région de Dakar étouffe au moment où les autres régions sans activités économiques majeures sont à l'agonie.

Notre vision de l'aménagement du territoire est de créer un cadre de vie agréable pour les populations, d'assurer une équité territoriale sur la répartition des ressources nationales, des activités et des hommes et d'interconnecter l'ensemble de la nation sénégalaise afin de créer un développement durable sur tout le territoire.

Pour tendre vers cette vision, nous avons à faire face aux problématiques suivantes :

- A- Réduction des inégalités entre les territoires. Les territoires ne sont pas égaux en richesse, attraits ou difficultés. Les richesses étant une propriété nationale, elles doivent être partagées équitablement entre les Sénégalais nonobstant leur position géographique.
- B- Compétitivité des territoires: rendre les territoires plus compétitifs pour favoriser le Développement Local et faire face à la compétition territoriale et même internationale.
- C- Intégration des besoins des générations futures dans la planification. Notre manière d'occuper et d'aménager l'espace ne doit point compromettre la qualité de vie des générations futures. Elle doit se faire avec responsabilité. Avec la croissance démographique actuelle estimée à 3%, nous serons 79 millions de sénégalais en 2073 et 346 millions en 2123 sur les 196712 km², les générations futures seront certainement confrontées à des problèmes d'habitation et de cadre de vie si nous n'agissons pas de manière responsable dès à présent.
- D- Protection de certains territoires contre les aménagements d'habitation pour préserver l'environnement et la qualité de vie. L'occupation anarchique de l'espace et des zones non aedificandi font partie des principales causes des inondations cycliques que le Sénégal vit à chaque hivernage.

Pour solutionner ces problématiques et corriger les imperfections des politiques d'aménagement du territoire et tendre vers la concrétisation de ma vision de faire du Sénégal un pays beau à voir en 10 ans, les mesures ci-après seront prises:

- 173- Faire l'Audit Technique et Financier du Plan Décennal de Lutte contre les Inondations qui était budgétisé à 766 milliards et sensé mettre fin aux inondations depuis 2021. Les responsabilités seront situées et les expériences techniques tirées pour mieux appréhender le futur.
- 174-Mettre en place un plan de lutte contre les risques d'inondation. Ce plan devra nous permettre de passer d'une vision de gestion des inondations à une vision de prévention structurelle des inondations. Je compte agir pour maitriser les risques plutôt que d'être dans une logique de les gérer.
- 175-Faire de chaque région un pôle économique axé autour de ses propres spécificités naturelles. La Région de la Casamance sera par exemple un pôle économique centré sur la fruiticulture et l'industrie transformatrice des fruits. Ainsi toute une économie pourra se développer dans les régions et participer au désengorgement de Dakar.

- 176-Développer des Plans stratégiques d'urbanisation relatifs à chaque région sur un horizon de 20 ans en prenant en compte les objectifs de croissance démographique, les perspectives de développement économique et durable. Les plans stratégiques alimenteront les plans schéma directeur d'urbanisme régional qui seront revus triennalement.
- 177-Mettre en place un dispositif transitoire d'anticipation et de gestion des inondations.

 L'objectif est d'identifier toutes les zones à fort risque d'inondation et d'y prépositionner des dispositifs d'évacuation des eaux avant le début de l'hivernage. Ce dispositif sera transitoire le temps d'opérationnaliser le plan de lutte contre les risques d'inondation.



AXE 2

Pilier 2: L'habitat et le cadre de vie

Si Dakar est la ville où le coût de la vie est la plus chère de l'Afrique, la problématique de l'habitat y est pour un rôle essentiel. Un des plus grands facteurs de stress social que vivent les Sénégalais est l'accès à un logement digne.

La forte croissance démographique passant 13,4 M en 2012 à 18M en 2023 et l'urbanisation accélérée, l'offre immobilière très inférieure à la demande, les réserves foncières environnementales, la spéculation foncière, les difficultés d'accès aux crédits immobiliers particulièrement pour les non-salariés qui constituent l'écrasante majorité des sénégalais, ont entrainé des occupations irrégulières et anarchiques de l'espace. Celles-ci représentent 25% des zones urbaines et à Dakar 35% des superficies habitées d'après ONU-Habitat.

Ces problèmes de rareté de terrains, de démographie, d'accès au crédit et d'urbanisation ont rendu le marché de l'habitat difficilement accessible aux sénégalais moyens et encore plus aux plus démunis.

Le régime actuel s'est intéressé à l'habitat des Sénégalais que sous l'angle de la location avec des mesures sans effets parce que non issues d'analyses causales.

Mon ambition de libérer les Sénégalais du stress social dans une perspective d'un Sénégal bon à vivre et beau à voir, se concrétisera à leur faciliter un accès à une habitation digne, à coût accessible et à un cadre de vie propice à l'épanouissement des cœurs, des corps et des esprits.

L'objectif des axes programmatiques qui seront mis en œuvre est de faciliter aux sénégalais l'accès à un logement digne et de mettre un cadre de vie adéquat et faire baisser les prix de location. Les charges locatives devront représentées au maximum 8% des dépenses des ménages au niveau nationale et 10% à Dakar.



Ainsi j'entends:

- 170- Appuyer le programme de construction des logements sociaux.
- 171- Mettre en place un fonds de garantie pour accompagne<mark>r les Sénégalais qui ne</mark> seraient pas bancables comme ceux évoluant dans le secteur informel.
- 172- Utiliser la standardisation des logements sociaux par zone pour optimiser les coûts de production et faire baisser les prix.
- 173-Créer une Agence de Promotion Immobilière de l'Habitat Social qui se substituera aux promoteurs privés. À partir des plans de logements sociaux standardisés, l'Agence aura pour mission de nouer des Partenariats avec les Acteurs de la construction et les Institutions financières afin de mettre en œuvre les projets de logements sociaux. Du fait de la suppression des promoteurs privés, les coûts de construction vont ainsi baisser aux bénéfices des acquéreurs.
- 174-Revoir la gestion foncière pour faciliter l'accès aux porteurs de projet d'habitation de masse. L'objectif est de faire baisser le prix du foncier pour un impact significatif sur les coûts des habitations.
- 175- Promouvoir l'Industrie de fabrication des matériaux de construction. Les coûts du second œuvre sont largement supérieurs à ceux des gros œuvres du fait qu'ils sont le plus souvent importés.
 - Le marché de la construction est très important et en croissance pour garantir une rentabilité aux investisseurs. Une industrie de fabrication de matériaux performante baissera les couts de construction et par conséquent des habitations.
- 176- Promouvoir un partenariat de financement public/privé pour la construction d'habitations à vocation locative sociale. Les prix de location seront alors régulés par l'État et moins soumis à la spéculation.
- 177- Mettre en place une structure de régulation des prix location.
- 178-Prendre des mesures incitatives pour la construction des maisons bioclimatiques pour participer à la protection de l'environnement par la promotion du logement durable.



